



Bulletin Officiel

N° 4837 Mardi 21 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF	
RAPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
AVIS DE SOCIETES	
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
CELLCOM	3-4
ENNAKL AUTOMOBILES	5
SOCIETE ESSOUKNA	6
SOCIETE HEXABYTE	7
ASSURANCES SALIM	8-9
HANNIBAL LEASE	10
ASSURANCE STAR	11
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -	12-14
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -	15-16
SOCIETE LAND'OR	17-18
LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL - AMS -	19-20
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE - MIP -	21-22
LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX DE BOIS - MPBS -	23
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -	24
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES - STIP -	25
TUNINVEST SICAV	26-29
POULINA GROUP HOLDING	30-32
TAWASOL GROUP HOLDING	33
MODERN LEASING	34
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -	35
EL WIFACK LEASING	36
ATTIJARI LEASING	37-38
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES AGO - AGE	
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGO -	39
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGO -	40
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGE -	41
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGE -	41
SICAV L'INVESTISSEUR - AGO -	42
EURO-CYCLES - AGO -	43
COMMUNIQUE DE PRESSE	
HANNIBAL LEASE	43
PAIEMENT DE DIVIDENDES	
FCP SALAMETT PLUS - FCP IRADETT 100 - FCP IRADETT 50 - FCP IRADETT 20 - FCP IRADETT CEA	44
PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO - AGE	
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGO -	45
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGE -	46
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGO -	46
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGE -	47
AUGMENTATION DE CAPITAL	
MODERN LEASING	48-52
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE	
GIF FILTER	53
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « TL 2015-1 »	54-59
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNÉ 2015 »	60-66
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-01 »	67-71
COURBE DES TAUX	
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	72
ANNEXE I	
- LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
- ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS -	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2013	
- SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS -	
ANNEXE IV	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014	
- SICAV L'INVESTISSEUR	
- SICAV L'EPARGNANT	
- FCP SALAMETT PLUS	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestreIndicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

S'il les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

INDICATEURS (en MTND)	DU 01/01/2015 AU 31/03/2015	DU 01/01/2014 AU 31/03/2014	DU 01/01/2015 AU 31/03/2015	DU 01/01/2014 AU 31/03/2014	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014*
Total des revenus (hors taxes)	9,1	5,3	9,1	5,3	41,9
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	6,8	3,4	6,8	3,4	32,0
Charges financières	0,28	0,06	0,28	0,06	0,9
Produits financiers	0,00	0,09	0,00	0,09	0,2
Trésorerie nette	0,5	1,0	0,5	1,0	1,0
Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)	89	93	89	93	80
Nombre de points de vente	6	6	6	6	6
Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks)	1 344 m ²				
Masse salariale	0,5	0,4	0,5	0,4	2,3
Effectif moyen	139	101	139	101	120

*Les chiffres au 31/12/2014 ne sont audités.

- Suite -

► Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2015 a progressé de 71,7% par rapport à la même période en 2014 pour s'établir à 9,1 MTND. Cette nette progression s'explique par deux principaux facteurs :

1/ La croissance satisfaisante des ventes qui ont dépassé les estimations présentées dans le business plan de l'introduction en Bourse. Au cours du T1 2015, **CELLCOM** est parvenue à vendre 52 679 GSM classiques et 35 798 Smartphones. Le chiffre d'affaires provenant de la vente des téléphones mobiles et accessoires a atteint 8,4 MTND (92,3% des revenus du T1 2015) contre 5,2 MTND durant la même période en 2014.

2/ L'application des règles relatives à la nouvelle législation en matière de la facturation des commissions de vente des cartes de recharge de Tunisie Télécom. En fait, le chiffre d'affaires T1 2015 intègre la commission de l'ensemble des intervenants dans le circuit de vente des cartes de recharges téléphoniques, alors que seule la commission propre à **CELLCOM** était prise en compte auparavant. Les revenus additionnels dus à cette nouvelle loi sont de l'ordre de 0,5 MTND. Ainsi, le chiffre d'affaires global corrigé est de 8,6 MTND.

► Le coût d'achat des marchandises vendues s'est établi à 6,8 MTND fin mars 2015. Ce montant tient également compte des charges supplémentaires relatives à l'activité de vente de cartes de recharge de Tunisie Télécom qui se montent à 0,5 MTND. Ainsi le coût d'achat corrigé des marchandises vendues est de 6,3 MTND.

► Le taux de la marge brute est passé de 37,7% fin mars 2014 à 21,9% fin mars 2015. Néanmoins et en tenant compte des chiffres corrigés de l'impact de la nouvelle législation, le taux de marge brute du T1 2015 s'élève à 26,7%. Cette tendance baissière des marges était attendue et intégrée dans le business plan présenté lors de l'introduction de la société en Bourse. Ce manque à gagner est compensé par une hausse plus importante du chiffre d'affaires et par une maîtrise des charges d'exploitation permettant à **CELLCOM** de réaliser les objectifs sur lesquelles elle s'est engagée.

► Au cours du T1 2015, les charges financières de **CELLCOM** se sont établies à 0,280 MTND contre 0,060 MTND au T1 2014, impactées par la dépréciation du Dinars Tunisien face au Dollar Américain. Toutefois ces fluctuations du taux de change sont neutralisées par la politique de couverture mise en place par la société.

► La masse salariale de **CELLCOM** a augmenté de 25% durant le T1 2015 à 0,5 MTND. Cela s'explique par la hausse significative de l'effectif de la société qui s'élève à 139 collaborateurs fin mars 2015 contre 101 fin mars 2014. **CELLCOM** a procédé au renforcement de son équipe par des promotrices permettant une meilleure couverture du territoire national tout en réduisant le coût du marketing sur l'ensemble de l'année.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 :

(En DT)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS (1er trimestre 2015)

La société ENNAKL automobiles, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 :

Désignation	1^{er} Trimestre 2015	1^{er} Trimestre 2014	Au 31/03/2015 (**)	Au 31/03/2014 (*)	Au 31/12/2014 (*)
Total des revenus (Hors taxes)	58 143 998	51 159 523	58 143 998	51 159 523	281 612 267
Coût d'achat des marchandises vendues	49 479 718	43 626 960	49 479 718	43 626 960	237 230 791
Charges financières	87 010	16 662	87 010	16 662	42 298
Produits financiers	1 565 083	464 598	1 565 083	464 598	6 364 993
Solde de la trésorerie nette fin de période	-	-	42 528 412	25 195 108	52 903 186
Délai moyen de règlement des fournisseurs (***)	-	-	150	140	160
Nombre d'agences officielles	-	-	25	22	22
Masse salariale	3 388 356	3 119 725	3 388 356	3 119 725	12 398 652
Effectif fin de période			353	352	351

(*) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable définitive**.

(**) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable provisoire**.

(***) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.

Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires au 31/03/2015 a atteint 58,144 MD contre 51,159 MD au 31/03/2014, soit une augmentation de 13,65%.
- La trésorerie nette de la société s'est élevée à 42,528 MD au 31/03/2015 contre un montant de 25,195 MD au 31/03/2014 soit une augmentation de 68.80%.
- L'augmentation de la masse salariale par rapport à la même période de l'année dernière est justifiée par :
 - L'impact de l'augmentation légale des salaires effectuée le mois de janvier 2015 avec un effet rétroactif.
 - Les soldes de tout compte accordés pendant le mois de février.
- Cette période a été marquée par l'ouverture de 3 nouvelles agences, deux à Nabeul et une autre à hammam Sousse portant le nombre total des agences à 25.
- Le 1er trimestre 2015 a été marqué par le lancement de la marque Skoda qui connaît un bon accueil étant donné le nombre total des commandes très satisfaisant déjà enregistré.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

(Exprimés en Dinars)

Libellés	1 ^{er} trimestre 2015	1 ^{er} trimestre 2014	Au 31/12/2014
REVENUS			
VENTES	809 999	3 026 865	16 196 792
Ventes de logements	668 999	2 991 865	14 665 109
Ventes de magasins et bureaux	141 000	35 000	1 531 683
AUTRES	0	0	30 798
VALEUR AJOUTEE BRUTE	651 472	1 313 733	6 928 018
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	310 131	1 047 913	5 400 212
STOCK DE TRAVAUX EN COURS	22 497 205	20 767 918	31 233 388
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	-8 736 183	2 977 380	
STOCK DE PRODUITS FINIS	14 097 190	7 296 287	2 928 424
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	11 168 766	-1 970 708	
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	27 699 418	21 345 429	27 306 076
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	393 342	241 608	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 632 223	8 855 608	9 411 395
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	220 829	1 219 133	
STRUCTURE DES PLACEMENTS	615 900	1 129 100	615 900
PLACEMENTS	24 000	24 000	24 000
FONDS GERES	591 900	605 100	591 900
BONS DE CAISSE		500 000	
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	0	-93 150	
VARIATION DES PLACEMENTS	0	0	
VARIATION DES FONDS GERES	0	-93 150	
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	0	
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	547 750
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0
TOTAL DES CRÉANCES	1 032 829	1 473 568	3 688 706
AVANCES RECUES DES CLIENTS	947 629	815 518	677 506
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ÉTUDES	2 871 726	2 872 849	14 145 980

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2015 se résument comme suit :

- * Courant les trois premiers mois de l'année 2015, la société a réalisé un C.A de 810 mD.
- * Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31/03/2015 une valeur de 3.866 mD (ventes : 810 mD ; promesses : 3.056 mD).
- * Au cours du 1er trimestre 2015, la société a obtenu le PV de recollement de deux projets à El Mourouj V et à Ras Tabia. Elle n'a pas pu concrétiser des ventes à cause d'un problème de branchement au niveau de la STEG qui sera résolu avant la fin du 2ème trimestre 2015.

AVIS DES SOCIETES**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****Société HEXABYTE**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

La société HEXABYTE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	1ère Trimestre			Exercice 2014**
	2015 *	2014	Variat° 1T15/1T14	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)	1 974 735	1 865 493	6%	7 149 290
Revenus ADSL résidentiel	1 355 026	1 120 106	21%	4 213 350
Revenus XDSL Entreprises & Noms de domaine	259 788	280 537	-7%	1 123 036
Ventes Tablettes & Solutions surveillance IP	355 665	463 701	-23%	1 759 524
Revenus divers	4 256	1 148	271%	53 381
Produits des placements	57 338	35 127	63%	312 208
Charges financières (dont loyers de leasing)	406	1 549	-74%	9 971
Charges d'exploitation hors amortissements et provisions (2)	1 064 933	1 145 755	-7%	5 241 033
Dont charges du personnel	331 409	337 230	-2%	1 505 439
Dont autres charges d'exploitation	162 176	169 466	-4%	700 232
EBITDA(3)= (1)-(2)	909 802	719 738	26%	1 908 257
Marge d'EBITDA (3)/(1)	46,07%	39,00%	7%	26,70%

(*) Ces chiffres sont extraits de la situation comptable provisoire arrêtée à cette date.

(**) Les chiffres de 2014 sont extraits de la situation avant audit du CAC

1. Produits d'exploitation

- Le chiffre d'affaires global du premier trimestre 2015 a enregistré une hausse de 6% par rapport à celui de 2014 en passant de 1 865 493 DT à 1 974 735 DT.
- Cette croissance s'explique notamment par :
 - L'extension du réseau de distribution (agences et revendeurs),
 - Le développement de la branche Revenus ADSL résidentiel qui a réalisé une croissance au premier trimestre 2015 de 21% grâce à la compétitivité des nouvelles offres commerciales,
- La branche Revenus XDSL Entreprises & Noms de domaine a vu sa croissance légèrement ralentir au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaire en baisse de 7% à 259 milles dinars, un niveau qui reste légèrement inférieur que les prévisions attendues.

2. Charges d'exploitation

Face à une évolution trimestrielle du chiffre d'affaires de 6%, les charges d'exploitation ont enregistrées une baisse de 7%, ce qui a eu pour effet une progression des indicateurs de rentabilité de la société.

3. EBITDA

L'EBITDA de la société Hexabyte du 1^{er} trimestre 2015 s'élève à 0,909 MTND contre 0,719 MTND au titre de la même période de 2014, soit une hausse de 26%.

Pour sa part, la marge d'EBITDA de la société a atteint 46% contre 39% au 31/03/2014 soit une hausse de 7%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble **ASSURANCES SALIM**
Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La Société « ASSURANCES SALIM » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

EN DT

	1 ^{er} Trimestre 2015	1 ^{er} Trimestre 2014	Au 31/03/2015	Au Au 31/03/2014	Au 31/12/2014 (*)
1 - PRIMES EMISES					
VIE	5 130 549	5 273 677	5 130 549	5 273 677	20 344 074
IARD	2 595 790	1 632 062	2 595 790	1 632 062	4 600 056
AUTO	4 037 190	2 794 668	4 037 190	2 794 668	11 401 061
ENGINEERING	998 342	678 274	998 342	678 274	2 734 433
TRANSPORT	529 090	494 233	529 090	494 233	2 591 429
MALADIE	2 408 019	1 822 463	2 408 019	1 822 463	8 454 816
Non VIE	10 568 431	7 421 699	10 568 431	7 421 699	29 781 796
Total	15 698 980	12 695 376	15 698 980	12 695 376	50 125 870
2 - PRIMES CEDEES					
VIE	6 053 485	5 583 278	6 053 485	5 583 278	21 095 430
IARD	3 192 341	3 182 751	3 192 341	3 182 751	13 456 468
AUTO	1 530 095	1 357 536	1 530 095	1 357 536	3 127 717
ENGINEERING	117 163	85 730	117 163	85 730	545 545
TRANSPORT	891 466	581 926	891 466	581 926	1 991 263
TRANSPORT	322 420	375 335	322 420	375 335	1 974 437
3 - COMMISSIONS	2 253 641	2 028 595	2 253 641	2 028 595	8 534 988
4 - CHARGES DE SINISTRES					
VIE	1 367 488	1 044 625	1 367 488	1 044 625	6 023 265
IARD	63 965	88 711	63 965	88 711	1 792 816
AUTO	2 231 526	2 109 860	2 231 526	2 109 860	6 763 409
ENGINEERING	14 387	124 676	14 387	124 676	43 090
TRANSPORT	479 854	-56 951	479 854	-56 951	303 555
MALADIE	1 702 705	1 543 897	1 702 705	1 543 897	5 847 997
Non VIE	4 492 437	3 810 193	4 492 437	3 810 193	14 750 867
Total	5 859 925	4 854 819	5 859 925	4 854 819	20 774 132
5 - PRODUIT DES PLACEMENTS					
1 603 209	1 242 764	1 603 209	1 242 764	1 242 764	5 878 710
dont Revenus financiers	1 231 564	972 134	1 231 564	972 134	4 777 505

(*) Chiffres audités

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers ont été estimées à partir des états de gestion et des états comptables de la société.

- Suite -

1. Les chiffres évoluent au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (sinistres réglés, sinistres déclarés, Primes cédées, commissions).
2. Les indicateurs relatifs à l'exercice 2014 sont audités et découlent des états financiers approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 08 Avril 2015.
3. Les produits des placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.

I. **FAITS SAILLANTS**

Le Chiffre d'affaires global du premier trimestre 2015 a augmenté de 24% par rapport à celui enregistré pendant la même période de l'année précédente. Cette progression est imputable au développement du chiffre d'affaires non vie (+42%) et notamment de l'assurance dommages techniques avec (+59%) pour l'IARD, (+47%) pour l'engineering et (+44%) pour l'assurance automobile.

De sa part, l'assurance Maladie a affiché une évolution de (+32%) qui est due au savoir faire notable acquis en la matière et qui s'est traduit par une demande de plus en plus accrue d'affaires.

Toutefois, le chiffre d'affaires de la branche vie a affiché une baisse de 3% par rapport à la même période de l'année 2014.

Les primes cédées ont enregistré une évolution de +8%, expliquée par l'augmentation importante du chiffre d'affaires des branches IARD et engineering fortement réassurées.

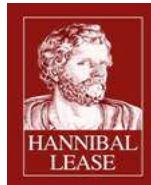
Au 31.03.2015, la charge des sinistres a augmenté de 21% par rapport à la même période de l'année passée. Cette évolution s'explique par la survenance de sinistre important en assurance transport. Toutefois, il y a lieu de préciser qu'il s'agit d'affaire fortement réassurée dont la part des réassureurs dans les sinistres payés est de 98%.

Les produits des placements ont enregistré une augmentation de 29% par rapport au premier trimestre 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

HANNIBAL LEASE SA
Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis



Hannibal Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er Trimestre 2015

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Premier Trimestre			Exercice 2014*
	31/03/2015**	31/03/2014**	Variation	
Agriculture	8 638	9 144	-5,53%	39 282
BTP	14 694	10 673	37,68%	34 469
Industrie	5 932	8 547	-30,60%	42 148
Tourisme	15 765	10 558	49,32%	38 627
Services	10 514	12 374	-15,03%	41 523
Commerce	22 324	22 245	0,36%	78 307
Transport	7 720	6 044	27,73%	31 986
Montant des Approbations	85 588	79 585	7,54%	306 343
Agriculture	6 661	6 948	-4,13%	30 715
BTP	7 715	7 224	6,80%	25 421
Industrie	3 942	6 959	-43,35%	33 155
Tourisme	9 609	6 315	52,16%	32 855
Services	7 530	8 840	-14,82%	32 570
Commerce	17 870	15 220	17,41%	58 999
Transport	4 735	3 739	26,64%	20 427
Montant des Mises en Force	58 062	55 245	5,10%	234 143
Encours Financiers	361 649	303 589	19,12%	352 808
Total des Engagements	404 302	360 010	12,30%	387 019
Total des Engagements Classés	29 356	30 315	-3,16%	23 754
Taux de créances classées	7,26%	8,42%	-	6,14%
Revenus Bruts de Leasing	50 984	45 063	13,14%	202 553
Revenus Nets de Leasing	8 667	6 942	24,85%	32 126
Produits Nets de Leasing	3 627	2 792	29,91%	13 220
Total Charges d'exploitation	1 835	1 752	4,74%	7 239
Structure des Ressources	320 868	243 941	31,54%	285 090
Emprunts Obligataires	126 724	98 000	29,31%	100 080
Autres Emprunts	194 144	145 941	33,03%	185 010
Trésorerie Nette	24 136	4 960	386,61%	1 156
Capitaux Propres	45 931	45 727	0,45%	45 931

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Revenus Bruts de Leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires+ Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008) +autres produits d'exploitation

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing+autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing + Autres produits d'exploitation + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

Faits Saillants :

Les Mises en Force réalisées au cours du 1er trimestre ont connu une augmentation de 5,10% comparées à la même période de 2014.

Le Taux de créances classées a connu une diminution comparé à la même période de 2014, il est passé de 8,42% à 7,26%.

Les Produits Nets de Leasing ont augmenté de 29,91%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES STAR**
Siège social : Square avenue de Paris -1025 TUNIS-

La société STAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Unité : 1000 dinars

PRIMES EMISES NETTES

Branches	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	AU 31/12/2014
Automobile	53 539	51 833	155 265
Incendie et Risques Divers	28 138	23 863	35 161
Transport	2 755	2 899	13 042
Autres Branches	22 833	20 892	76 248
Total Non Vie	107 265	99 487	279 716
Vie	1 416	2 676	9 620
Total Général	108 682	102 163	289 336

PRIMES CEDEES

Branches	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	AU 31/12/2014
Automobile	1 435	940	3 859
Incendie et Risques Divers	20 114	16 551	23 015
Transport	1 744	1 856	9 720
Autres Branches	0	0	610
Total Non Vie	23 293	19 347	37 205
Vie	0	0	228
Total Général	23 293	19 347	37 432

Commissions Echues

Branches	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	AU 31/12/2014
Automobile	4 180	3 438	13 585
Incendie et Risques Divers	855	889	2 022
Transport	53	42	164
Autres Branches	495	405	1 842
Total Non Vie	5 583	4 775	17 613
Vie	130	804	2 519
Total Général	5 713	5 579	20 131

SINISTRES REGLES

Branches	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	AU 31/12/2014
Automobile	28 159	24 357	92 982
Incendie et Risques Divers	2 459	1 943	20 689
Transport	34	502	2 741
Autres Branches	16 847	17 702	62 723
Total Non Vie	47 499	44 505	179 135
Vie	505	581	2 237
Total Général	48 004	45 086	181 372

SINISTRES DECLARES (NOMBRE)

Branches	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	AU 31/12/2014
Automobile	14 260	13 342	53 331
Incendie et Risques Divers	738	574	2 366
Transport	62	38	149
Autres Branches*	155 182	152 443	602 261
Total Non Vie	170 242	166 397	658 107
Vie	95	89	313
Total Général	170 337	166 486	658 420

*DONT BULLETINS DE SOINS (GROUPE MALADIE) : 154.493 au 31/03/2015 contre 151.911 au 31/03/2014

PRODUITS FINANCIERS ECHUS*

	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	AU 31/12/2014
TOTAL	8 690	7 783	40 172

*Les revenus échus et non encore encaissés à court terme sont inclus dans le cumul à la fin de la période

* Les Indicateurs sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Réglés , Sinistres déclarés,Primes Cédées ,Commissions) et Revenus Financiers.

LES FAITS SAILLANTS DE L'ACTIVITE Au Premier Trimestre 2015

La STAR continue à consolider ses performances au courant du premier trimestre de l'année 2015 avec :

Un accroissement des primes émises nettes de 6,4% générée par le développement de la production de la quasi-totalité des branches d'assurances.

Un total des prestations rendues de 48 MD contre 45,1 MD au premier trimestre de 2014.

Une augmentation des produits financiers de 11,65%.

AVIS DES SOCIETES



AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES PUBLIE CI-DESSOUS SES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS

AU 1^{er} TRIMESTRE 2015

(en milliers de dinars)

	Du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014	Au 31/12/2014
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	78 383	73 094	78 383	73 094	316 439
- Intérêts	61 745	57 030	61 745	57 030	245 928
- Commissions en produits	13 877	13 729	13 877	13 729	55 555
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 761	2 334	2 761	2 334	14 956
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	29 242	27 796	29 242	27 796	119 721
- Intérêts encourus	28 296	27 038	28 296	27 038	116 669
- Commissions encourues	946	758	946	758	3 052
3 PRODUIT NET BANCAIRE	49 141	45 298	49 141	45 298	196 718
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	32	24	32	117
5 CHARGES OPERATOIRES	25 998	23 522	25 998	23 522	102 039
- Frais de personnel	19 174	17 161	19 174	17 161	73 015
- Charges générales d'exploitation (1)	4 852	4 451	4 852	4 451	21 123
- Dotations aux amortissements	1 972	1 910	1 972	1 910	7 901
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	112 980	60 353	113 516
- Portefeuille titres commercial			-	-	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	112 980	60 353	113 516
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	3 412 031	3 134 160	3 441 625
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	3 075 782	3 019 233	3 150 880
- Dépôts à vue	-	-	906 838	841 281	923 652
- Dépôts d'épargne	-	-	1 145 835	1 063 440	1 128 078
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers			963 503	1 035 273	1 021 971
- Autres Dépôts et avoirs			59 607	79 239	77 176
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	290 280	316 556	304 534
10 CAPITAUX PROPRES	-	-	267 761	61 380	267 715

(1) Les chiffres arrêtés au 31/03/2014 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Compte non tenu des Résultats des périodes

- Suite -

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2015

1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2015, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2015.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

Faits marquants

- Les dépôts – tous types de dépôts confondus - ont augmenté de **1,9 %** pour atteindre un encours de **3 075,8 MTND** au 31 mars 2015 vs 3 019,2 MTND au 31 mars 2014 correspondant à une progression de **+56,5 MTND**. Cette évolution résulte notamment de la progression de **7,8%** des dépôts à vue et des dépôts d'épargne (**+82,4 MTND** pour les dépôts d'épargne et **+ 65,5 MTND** pour les dépôts à vue) contre une baisse de **- 71,8 MTND** pour les dépôts à terme, les certificats de dépôts et les autres produits financiers.
- L'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **8,9 %** au 31 Mars 2015, pour atteindre **3 412 MTND** vs 3 134,2 MTND à fin mars 2014.

L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **290,3 MTND** au 31 mars 2015 contre 316,6 MTND à fin mars 2014. Cette variation s'explique par le remboursement d'un montant de **23,1 MTND**

- Suite -

- relatif aux échéances des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, en septembre 2011, décembre 2011 et décembre 2012. L'encours des emprunts et ressources spéciales a été également impacté par la baisse des dettes rattachées de **0,5 MTND**, par l'amortissement à hauteur de **3,6 MTND** de l'emprunt en dollar contracté auprès de la Société Générale et par la hausse des ressources spéciales de **0,9 MTND**.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint **78,4 MTND** au 31 mars 2015 vs 73,1 MTND au cours la même période de l'année 2014, ce qui correspond à une évolution de **+7,2%**.
- La marge d'intérêt a atteint **33,4 MTND** au 31 mars 2015 contre 30 MTND au 31 mars 2014 soit une augmentation de **11,5%**. La bonne tenue de la marge d'intérêt, qui a déjà intégré le fléchissement de la demande des crédits aménagement, est due au double effet de la maîtrise des charges d'exploitation bancaire (non sans lien avec l'augmentation de capital), et de la progression des encours moyens des prêts, et ce, en dépit de l'autolimitation des crédits par les entreprises (croissance des encours moyens en dinar limitée à **+5,9%** vs **7,8%** pour les crédits aux particuliers).
- La marge sur les commissions a atteint **12,9 MTND** au 31 mars 2015, soit un niveau équivalent aux commissions réalisées durant la même période de 2014.
- S'agissant des revenus en lien avec le portefeuille titre d'investissement, ils ont accusé une progression de 18,3% (**2,8 MTND** vs 2,3 MTND).
- L'effet conjugué de l'accroissement de la marge d'intérêt, du maintien de la marge sur commissions et de la hausse des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement, s'est traduit par une amélioration du Produit Net Bancaire qui a atteint un montant de **49,1 MTND** au 31 mars 2015 vs 45,3 MTND au 31 mars 2014, soit une progression de **3,8 MTND** correspondant à une évolution de **+8,5%**.
- Les frais de personnel ont atteint **19,2 MTND** au 31 mars 2015 vs 17,2 MTND à fin mars 2014, soit une augmentation de **11,7%**. Lesdits frais, ajustés des éléments non récurrents (prime exceptionnelle servie au personnel à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Banque), ont accusé une augmentation de **9,2%** en lien principalement avec les augmentations intervenues au niveau du secteur à partir du 1^{er} mai 2014.
- Les charges générales d'exploitation ont atteint un montant de **4,9 MTND** au 31 mars 2015 vs 4,5 MTND au 31 mars 2014, soit une augmentation de **9%**. Lesdites charges, ajustées des éléments non récurrents, ont évolué de **+5,8%**.
- Les charges opératoires (frais de personnel & charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements) ont évolué de 10,5%. Ajustées des éléments non récurrents, lesdites charges ont progressé de **+ 8%**.
- Le résultat brut d'exploitation (RBE) est passé à **23,2 MTND** au 31 mars 2015 vs 21,8 MTND au 31 mars 2014, soit une évolution de **+6,2%**. Compte non tenu des éléments non récurrents, le RBE à fin mars 2015 augmente de **9%** par rapport à la même période de 2014.
- Le coefficient d'exploitation est de **52,9%** à fin mars 2015 vs 51,9% à fin mars 2014. Compte non tenu des éléments non récurrents, le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 0,2 point de pourcentage à **52%** vs 52,2% à fin mars 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2015	1 er trimestre 2015	1er trimestre 2014 *	au 31/12/2014*
Produits d'exploitation bancaire	15 068	11 443	48 558
Intérêts (1)	10 829	8 371	35 369
Commissions en produits (2)	2 562	2 259	8 674
Gains nets sur opérations de change	490	487	1 783
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	1 187	326	2 732
Charges d'exploitation bancaire	5 997	4 793	21 416
Intérêts encourus	5 904	4 786	21 083
Commissions encourues	93	7	333
Produit Net Bancaire	9 071	6 650	27 142
Autres Produits d'exploitation	15	23	15
Charges opératoires	4 234	3 611	18 500
Frais de personnel	3 600	3 058	12 498
Charges générales	634	553	6 002
Structure du portefeuille	89 988	71 299	85 698
Portefeuille titre commercial	45 880	22 219	41 579
Portefeuille titre d'investissement	44 108	49 080	44 119
Encours nets de crédits (3)	604 184	552 673	531 285
Encours des dépôts, dont	530 804	377 598	470 700
Dépôts à vue	225 838	210 665	236 597
Dépôts d'épargne	40 204	33 934	41 423
Dépôts à terme	232 917	107 541	155 272
Autres produits financiers	31 845	25 458	37 408
Emprunts et ressources spéciales	116 676	142 582	129 976
Encours lignes de crédits	16 726	24 886	20 476
Frais financiers sur lignes de crédits	230	326	423
Encours emprunts obligataires	97 750	115 000	105 500
Frais financiers sur emprunts obligataires	1 970	2 370	3 577
Capitaux propres	131 433	141 464	126 330

Données corrigées

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubriques "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(3) : Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

- Suite -

I. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91-24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

- Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

-Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

1.4- OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

L'activité de la BTE a été marquée au cours du premier trimestre 2015 par une augmentation de 31,7% des produits d'exploitation bancaire par rapport au premier trimestre 2014 du fait de la hausse principalement des intérêts de 29% et des commissions de 13,4%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 25,1% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré au cours du premier trimestre 2015 une augmentation de 36,4% (+2 421 mille de dinars) par rapport aux trois premiers mois de 2014.

Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 26,2% (+18,689 millions de dinars) résultant des investissements réalisés dans les titres de placement.

L'encours des crédits a enregistré au cours du premier trimestre 2015 un accroissement de 9,3% (+51,511 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits aux particuliers (+37,195 millions de dinars).

Les dépôts de la clientèle ont enregistré au cours du premier trimestre 2015 un accroissement de 40,6% (+153,206 millions de dinars) par rapport à la même période de 2014 résultant essentiellement par l'accroissement remarquable des dépôts à terme (+116,6%), soit +125,376 millions de dinars et aussi par les comptes d'épargne qui ont augmenté de (+18,5%), soit +6,270 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jедid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2015*(Chiffres exprimés en milliers de dinars) (*)*

Indicateurs	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	Variation en %	Année 2014
chiffre d'affaires	13 345	14 159	-6%	64 711
chiffre d'affaires local	12 618	11 735	8%	53 696
chiffre d'affaires à l'export	727	2 425	-70%	11 014
roduction en valeur	9 786	10 641	-8%	45 305
Investissement	201	476	-58%	4 917
Investissement corporel & incorporel	201	476	-58%	4 917
Investissement financier		0		0
Structure de l'endettement	39 138	32 349	21%	37 743
étrants bancaires à plus d'un an	11 901	12 359	-4%	12 608
étrants bancaires à moins d'un an	2 874	959	200%	2 627
orerie	-24 362	-19 031	28%	-22 508

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2015**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Dans un contexte économique difficile tant sur le marché local que celui de l'export, le chiffre d'affaires global a enregistré au terme du premier trimestre de l'année 2015 une évolution négative de 6% par rapport à la même période de l'année 2014 et ce malgré une croissance positive au niveau du marché local.

- Suite -

- > **Marché local** : le chiffre d'affaires local a enregistré au terme du premier trimestre une évolution positive de 8%. Cette réalisation, dans un contexte marqué par le ralentissement de l'activité économique et par un recentrage des intérêts des concurrents sur le marché local, pourrait être considérée comme une performance.
- > **Marché Export** : les réalisations à l'export restent tributaires de la situation instable en Libye et le ralentissement des ventes au Maroc. Nous constatons, à partir du mois d'avril, des signes positifs pour la reprise des ventes en Libye. La société œuvre, par ailleurs, à développer sa présence sur d'autres marchés tels que l'Algérie et la Russie.

PRODUCTION

Au cours du dernier trimestre 2015, la valeur de la production a évolué en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires de l'ordre de -8% par rapport à 2014.

INVESTISSEMENT

La société n'a pas réalisé des investissements conséquents durant le premier trimestre 2015.

Le montant investi, qui s'élève à 201 mille dinars, représente essentiellement des équipements pour l'industrie.

ENDETTEMENT

La variation des emprunts bancaires (à plus d'un an et à moins d'un an) correspond aux échéances réglées au cours du premier trimestre.

La trésorerie, qui représente les liquidités minorées des crédits de gestion utilisés dans le cadre de financement de l'exploitation, s'élève au 31/03/2015 à -24,3 MDT contre -22,5 MTND au 31/12/2014.

AVIS DES SOCIETES**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Les Ateliers Mécaniques du Sahel S.A.**

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun-B.P.63-4018 Sousse -Tunisie

Les Ateliers Mécaniques du Sahel publient ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} Trimestre 2015:

INDICATEURS D'ACTIVITE DU PREMIER TRIMESTRE 2015

	Unités	1 ^{er} Trimestre			Exercice
		2015	2014	%	2014
Chiffre d'affaires	DT	7 249 258	7 603 073	-5%	27 500 545
Chiffre d'affaires local	DT	7 140 058	7 515 850	-5%	26 631 369
Chiffre d'affaires à l'exportation	DT	109 200	87 222	25%	869 176
Production	DT	9 518 328	9 372 117	1,5%	34 971 467
Investissements	DT	161 628	215 363	-25%	1 631 107
Investissements corporels et incorporels	DT	161 628	215 363	-25%	1 631 107
Structure de l'endettement	DT	30 302 621	27 523 482	10%	30 376 037
Endettement à LMT	DT	7 413 471	7 469 847	-1%	8 323 600
Endettement à CT	DT	15 461 308	14 248 728	9%	15 723 866
Découverts bancaires	DT	7 427 842	5 804 907	28%	6 328 571

- (1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale.
- (2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2014 restent provisoires jusqu'à l'approbation des états financiers.

Commentaires :

- A la clôture du premier trimestre 2015, la société les Ateliers Mécaniques du Sahel a réalisé un chiffre d'affaires net de 7 249mDT contre 7 603mDT pour la même période du 2014, soit une baisse de 5% malgré que le marché du bâtiment soit en hibernation, voir même régression.

- Suite -

Cette baisse est expliquée par :

- ⇒ **Le retard de la notification des marchés publics soumissionnés en 2014 :**
 - L'ouverture des plis pour le Marché SNDP a été faite le 17 octobre 2014 et n'a été notifié qu'en mi-février 2015 soit un retard de 3 mois ;
 - L'ouverture des plis pour le Marché SONEDE "Compteur d'Eau" a été faite le 23 décembre et n'a été notifié qu'en mi-mars 2015 soit 2 mois de retard ;
 - L'ouverture des plis pour le Marché SONEDE "Branchement Eau" a été faite le 12 février 2015 et il n'a pas été encore notifié mais déjà adjugé.
- ⇒ **La régression de la demande du marché influencée par la situation économique du pays.**
- ⇒ **La forte reprise du marché parallèle des produits de contrefaçon provenant de la Chine.**

➤ Au 31/03/2015, la valeur de la production finie (valorisée au prix de vente) a atteint 9 518mDT contre une valeur de 9 372mDT pour la même période de l'année 2014 enregistrant ainsi une hausse de 1,5%.

➤ Les investissements cumulés (incorporels & corporels) ont atteint, à la clôture du premier trimestre 2015, 162mDT contre 215mDT pour la même période de l'année 2014, soit une baisse de 25%.

Le premier lot des investissements en machine programmé pour l'amélioration de la capacité de production de la section Casserolerie, sera mis en place avant la fin du deuxième trimestre 2015 pour une valeur de 300mDT.

➤ La valeur de l'endettement global de la société au 31 mars 2015 s'élève à 30 303 mDT contre 27 523 mDT au 31 mars 2014, soit une augmentation de 10%. Toutefois, une baisse de 0,2% est enregistrée par rapport au 31 décembre 2014 où l'endettement global était de 30 376 mDT.

L'endettement à Long Terme a enregistré une baisse de 11% par rapport à la clôture de l'année 2014 comme celui de l'endettement à Court Terme qui a aussi enregistré une baisse de 1,7% alors que les découverts bancaires ont enregistrés une hausse de 17% en passant de 6 328 mDT au 31 décembre 2014 à 7 428 mDT au 31 mars 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 :

Rubriques	Premier trimestre		De Janvier à Mars		Variation		31/12/2014 ***
	2015	2014	2015	2014	En TND	%	
Produit d'Exploitation (1)	1 821 705	1 867 773	1 821 705	1 867 773	- 46 067	-2,47%	7 923 033
Affichage urbain	1 694 070	1 635 335	1 694 070	1 635 335	58 735	3,59%	7 100 481
Ventes d'espaces web	-	8 575	-	8 575	- 8 575	-100,00%	27 135
Affichage dynamique		64 020		64 020	- 64 020	-100,00%	68 020
Autres revenus	127 635	159 843	127 635	159 843	- 32 207	-20,15%	727 397
Produits financiers	23 578	81	23 577,54	81	23 497	28999,81%	68 703
Charges financières	122 243	141 393	122 243	141 393	- 19 151	-13,54%	470 934
Charges d'Exploitation **(2)	1 772 204	1 832 243	1 772 204	1 832 243	- 60 039	-3,28%	7 075 067
Charges de personnel	323 009	287 386	323 009	287 386	35 623	12,40%	1 325 548
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	1 449 195	1 544 857	1 449 195	1 544 857	- 95 662	-6,19%	5 749 519
Marge d'EBITDA (1)-(2)/(1)	2,72%	1,90%	2,72%	1,90%	-	-	10,70%

(*)L'activité affichage dynamique a été transférée à partir du 01/04/2014 à la filiale DIGIDIS (CA T1 2014 est de 369 067 TND)

(**) Les charges d'exploitation n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(***) Les chiffres arrêtés au 31/12/2014 ont été audités par le commissaire aux comptes

❖ FAITS MARQUANTS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2014 :

- Avec la nomination d'un nouveau DGA chargé de l'exploitation début 2015, le Groupe MIP commence à montrer des signes positifs tant sur le plan structurel avec une réorganisation commerciale de fond qui a touché tous les secteurs d'activités (Affichage urbain, signalétique et photovoltaïque), que sur le plan fonctionnel.
- Toujours dans l'optique d'une politique expansionniste, le Groupe MIP prépare son entrée au Sénégal au travers d'une régie d'affichage urbain « MIP Sénégal » avec l'implantation prévue de plus de 50 panneaux au niveau de la capitale « Dakar ». A cet effet, la société MIP continue à obtenir les autorisations d'implantation des panneaux, La constitution effective de cette filiale est en cours de finalisation courant le premier semestre de 2015 ;
- MIP a également investit dans sa nouvelle régie fraîchement installée au Mali « MIP Mali » plus de 30 nouvelles faces et s'étend désormais sur les 6 districts de Bamako et quatre nouvelles régions du pays, regroupant ainsi dans son parc plus de 120 faces. Régie qui depuis sa création en 2012 a vu son chiffre d'affaires doubler chaque année.

- Suite -

- Les investissements entrepris de MIP en termes d'implantation en fin de l'année 2014 et plus particulièrement dans l'affichage dynamique commence également à avoir un impact positif sur le rendement général de la régie.
- Pour ce qui est de Digidis, entité digital et distributeur Samsung Professionnel en Tunisie, la tendance est haussière également avec une hausse de son chiffre d'affaires et une prévision d'atteindre les 2.500.000 DT d'ici la fin de l'année.

❖ **COMMENTAIRE DES INDICATEURS:**

▪ **Produits d'exploitation :**

Les produits d'exploitation de la société MIP sont passés de **1 867 773 dinars** au 31 mars 2014 à **1 821 705 dinars** au 31 mars 2015 enregistrant une baisse de **2,47%** se détaillant essentiellement comme suit:

- Pour l'affichage urbain : Au 31 Mars 2015, le chiffre d'affaires pour cette catégorie a connu une **évolution de 3,59%** par rapport au chiffre d'affaire de la même période de l'exercice 2014,
- Pour l'affichage dynamique : Au 31 Mars 2015, le chiffre d'affaires pour cette catégorie a connu une **baisse de 100%** par rapport au chiffre d'affaire de la même période de l'exercice 2014, Il est à signaler à cet effet que l'activité de vente de solutions et médias numériques est transférée à partir du 01/04/2014 exclusivement à la filiale DIGIDIS récemment détenue à 99% par la société MIP. Le volume des ventes des Solutions Media Numérique totalise un montant de 369 067 TND au 31/03/2015 dans les comptes de la société DIGIDIS.

En tenant compte de l'évolution réelle des revenus de l'activité d'affichage dynamique (+476,49%), les produits d'exploitation afficheraient une progression de **+17,29%**.

▪ **Marge d'EBITDA:**

- Pour le premier trimestre 2015, la marge d'EBITDA est de 2,72% contre 1,90% pour le premier trimestre 2014 soit une amélioration nette de 0,82%.

▪ **Réalisation 2015:**

- Une légère augmentation du chiffre d'affaires de MIP réalisée pendant le premier trimestre 2015 ; Ceci étant, les évolutions des deux premiers mois de l'année à savoir Janvier et février ont connu une évolution plus importante. Malheureusement dès l'avènement de l'attentat du 18 mars, et malgré les reports de campagnes, la croissance a été moindre mais bien au rendez-vous.
- Le management de MIP tient à rappeler qu'historiquement, l'activité a toujours connu une forte amélioration durant les mois d'été et de ramadan, par conséquent, il tient à exprimer sa totale confiance pour l'atterrissement de 2015 en termes de réalisation.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS
 Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{ère} trimestre 2015.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Indicateurs	1 ^{er} trimestre		Année	
	2015	2014	var en %	2014
I- Chiffre d'affaires (en DT)	9 027 136	8 586 631	5,1%	35 415 734
Chiffre d'affaires local	8 682 473	8 474 596	2,5%	34 494 297
Chiffre d'affaires export	344 663	112 035	207,6%	921 437
II- Production (en DT)	9 386 780	8 815 608	6,5%	35 588 294
III. Investissements (en DT)	692 500	845 301	-18,1%	3 007 620
Investissement corporel et incorporel	492 500	345 301	42,63%	2 507 620
Investissement financier	200 000	500 000	-60,00%	500 000
IV. Endettement (en DT)	8 639 689	8 061 021	7,2%	7 601 339
Endettement à long et moyen terme	1 130 393	548 894	105,94%	337 980
Emprunts à moins d'un an *	467 426	361 332	29,4%	555 811
Autres (découverts, escompte...)	7 041 870	7 150 795	-1,5%	6 707 548
V. Placement en billet de trésorerie (en DT)	5 000 000	6 500 000		5 000 000

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc.... Ces informations restent provisoires.

COMMENTAIRES

- Pour le 1^{er} trimestre 2015, le chiffre d'affaires a progressé de 5% comparé à la même période 2014.
- le chiffre d'affaires à l'export a enregistré un rebond, matérialisé par une augmentation de 208% par rapport à la même période de l'exercice 2014.
- l' investissement corporel a été réalisé pour renforcer la capacité de production avec une amélioration des performances.
- Et afin de renforcer le pôle « Energie renouvelable » dans le groupe, un investissement financier de 200 000 dinars a été alloué pour l'augmentation du capital de la société « ENERGIKA » (initialement sous la dénomination « SPECTRA DISTRIBUTION ») le ramenant à 400 000 dinars.

AVIS DES SOCIETES

Indicateurs d'activité trimestriels**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Données exprimées en mille dinar Tunisien

chiffres en KDT	Note	1 ^{er} trimestre 2015	1 ^{er} trimestre 2014	Var	Cumul au 31/03/2015	Cumul au 31/03/2014	Var	Cumul au 31/12/2014
us hors taxes	(1)	62 911	52 868	19%	62 911	52 868	19%	212 570
us hors taxes /		43 575	40 656	7%	43 575	40 656	7%	158 038
us hors taxes / :		19 336	12 212	58%	19 336	12 212	58%	54 532
ction valorisée	(2)	60 846	54 463	12%	60 846	54 463	12%	214 877
issement	(3)	5 677	6 535	-13%	5 677	6 535	-13%	14 439
ure								
endettement	(4)	46 028	40 050	15%	42 778	40 050	7%	43 136
s à long terme		35 477	33 446	6%	35 477	33 446	6%	36 549
s à court terme		10 551	6 604	60%	7 301	6 604	11%	6 587

NB : Les données relatives au 1^{er} trimestre de 2015 ne sont pas encore auditées

Commentaires

Les revenus s'élèvent au 31 mars 2015 à **62,911 KDT** contre **52,868 KDT** au 31 mars 2014, soit un taux d'augmentation de **19%**. Ce niveau de chiffre d'affaires représente **27%** de l'objectif annuel prévu au niveau du business plan 2013-2017 (235,844 KDT). Il est à noter que le chiffre d'affaires est positivement impacté par l'augmentation du chiffre d'affaires à l'export notamment vers la Libye.

La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle a enregistré des variations inférieures à celle des revenus due à l'accroissement des ventes en mars notamment vers la Libye.

Les investissements au 31 mars 2015 s'élèvent à **5,677 KDT** contre **6,535 KDT** pour la même période de 2014. Ils correspondent essentiellement à l'acquisition de matériels industriels, matériels de transport, aux travaux de construction de l'usine de Zriba, et à des immobilisations financières

L'endettement s'élève au 31 mars 2015 à **46,028 KDT** contre **40,050 KDT** au 31 mars 2014 enregistrant ainsi une augmentation de **5,978 KDT** provenant notamment de l'augmentation des crédits de gestion.

AVIS DES SOCIETES**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2015

	Unité	1 ^{er} trimestre		Exercice 2014
		2015	2014	
1. Revenus				
Local	M DT	7 626	6 502	61 738
Export	M DT	13 292	9 943	27 898
Total	MDT	20 918	16 444	89 636
2. Production (en volume)	Tonne	2 825	2 628	11 584
3. Investissements	M DT	271	71	979
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	189 122	185 762	174 122

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2015 se résument comme suit :

La progression de 17,29 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2014 ;

La progression de 33,69 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2014 ;

La progression de 27,21 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2014 ;

La progression de 7,48 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**TUNINVEST SICAR**

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société Tuninvest SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015.

Revenus

Revenus par catégorie	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014
1- REVENUS	47 738	50 029	845 110
Revenus des participations	0	0	622 888
Plus-values sur cession d'actions			622 888
Dividendes			
Intérêts			
Autres revenus			
Revenus des placements	47 738	50 029	222 222
Plus-values sur cession d'actions Sicav	46 107	50 002	170 745
Dividendes (actions Sicav)			47 416
Autres revenus	1 631	27	4 061
Autres revenus (études et prestations de services)			
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT	0	0	27 439
Frais sur titres de participation			
Pertes sur cession des titres (Sicav)			27 439
Moins-Value latente sur titres Sicav			
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN			7 449 080
Capital social			966 000
Autres fonds propres (*)			6 483 080

(*) Autres fonds propres avant affectation du résultat

- Suite -

Activité de la société TUNINVEST SICAR - Approbations - Décaissements - Désinvestissements

Approbations

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	277 814
Secteur agricole						
Secteur industriel (*)						277 814
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	0	0	0	277 814
DONT						
Zones de développement régional						
Nouvelles technologies						

(*) Projet existant

Décaissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	277 814
Secteur agricole						
Secteur industriel						277 814
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						

- Suite -

Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	0	0	0	277 814
DONT						
Zones de développement régional						
Nouvelles technologies						

Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014	Tr.1 2015	Tr.1 2014	Exercice 2014
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2015	Au 31-12-2014	Au 31-3-2015	Au 31-12-2014
Tunis	7	7	2 586 297	2 586 297
Sfax	3	3	1 119 872	1 119 872
TOTAL	10	10	3 706 169	3 706 169
VALEUR COMPTABLE NETTE			2 846 069	2 846 069

- Suite -

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2015	Au 31-12-2014	Au 31-3-2015	Au 31-12-2014
Secteur industriel et textile	4	4	1 697 586	1 697 586
Secteur des services	5	5	2 003 583	2 003 583
Industries Chimiques & Pharmaceutiques	1	1	5 000	5 000
TOTAL	10	10	3 706 169	3 706 169

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1er trimestre 2015 sont d'ordre comptable

2- Le rapport n'est pas basé sur des estimations

3- Suite au contrôle fiscal dont Tuninvest Sicar a fait l'objet au titre des exercices 1998 à 2007, l'administration fiscale a confirmé par un arrêté de taxation d'office en date du 1er septembre 2010 le montant de sa notification initiale de 2.743.838 dinars en date du 22 décembre 2008. Il convient de noter que ce montant n'a pas été provisionné sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Tuninvest SICAR a décidé de faire un recours en opposition devant le tribunal de première instance de Tunis, aucun jugement n'a été prononcé,

Une récente prise de position par l'administration fiscale renforce en substance les arguments en faveur de la société sur le décompte du délai de prescription et sur la prise en compte de l'adéquation du portefeuille avec le catalogue réglementaire d'investissement de la Sicar libération par libération.

Tuninvest Sicar a de ce fait sollicité l'administration fiscale pour un règlement à l'amiable du dossier qui est actuellement au contentieux. Ceci devrait ; le cas échéant ; aboutir à une baisse substantielle du montant réclamé.

En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a rendu son jugement confirmant la taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars. Tuninvest Sicar a décidé d'interjeter appel et de continuer à solliciter l'administration fiscale pour un règlement à l'amiable conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2014 et eu égard à la prise de position fournie par l'administration fiscale en février 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**POULINA GROUP HOLDING**

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La Société POULINA GROUP HOLDING « PGH » publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

N.b : Tous les chiffres sont en dinars

Tous les chiffres indiqués ci-dessous ne sont ni consolidés ni audités.

A. Indicateurs du 1^{er} trimestre : activité globale du groupe P.G.H

Indicateurs		Unité	1 ^{er} Trimestre 2014	1 ^{er} Trimestre 2015	Variation 1 ^{er} trim 2015/ 1 ^{er} trim 2014	Année 2014
Revenus	Total	DT	386 024 822	390 786 534	1%	1 603 327 832
	Local	DT	329 185 091	348 373 953	6%	1 408 400 178
	Export	DT	56 839 731	42 412 581	-25%	194 927 654

Production		DT	383 390 863	387 629 079	1%	1 604 570 464
------------	--	----	-------------	-------------	----	---------------

Investissements		DT	11 879 844	25 720 804	117%	136 818 033
-----------------	--	----	------------	------------	------	-------------

Endettement	CMT	DT	288 443 999	312 630 000	8%	286 669 001
	CCT	DT	179 262 999	175 374 000	-2%	196 956 002
	total	DT	467 706 999	488 004 000	4%	483 625 003

Unité dinars

Globalement PGH a enregistré durant ce 1^{er} trimestre 2015 une légère hausse des revenus de 1% expliquée par l'amélioration des ventes locales de +6%

Quant aux investissements réalisés durant ce 1^{er} trimestre 2015, ils ont atteint 25,7 millions de Dinars contre 11,8 millions de Dinars en 2014 soit une progression de 117%, cette progression est expliquée globalement par l'avancement dans la réalisation des projets dans le métier intégration avicole (la nouvelle usine d'aliment et les nouveaux centres d'élevage).

- Suite -

B - Indicateurs par métier :

METIER	Indicateurs	Unité	1 ^{er} Trimestre 2014	1 ^{er} Trimestre 2015	Variation 1 ^{er} trim 2015/ 1 ^{er} trim 2014	Année 2014
1	Intégration Avicole	Total	DT	152 374 726	168 113 096	10%
		Local	DT	150 633 761	165 969 934	10%
		Revenus	Export	1 740 965	2 143 162	23%
		Production	DT	149 327 231	164 750 834	10%
		Investissements	DT	7 087 957	22 217 586	213%
		Endettement	CMT	100 274 532	117 019 843	17%
			CCT	26 860 188	-12 850 662	-148%
		Total	DT	72 230 367	70 366 816	-3%
2	Produits de grande consommation	Local	DT	46 516 439	49 990 075	7%
		Revenus	Export	25 713 928	20 376 741	-21%
		Production	DT	73 674 974	71 774 152	-3%
		Investissements	DT	1 281 608	466 430	-64%
		Endettement	CMT	43 807 061	43 130 519	-2%
			CCT	48 667 257	82 528 106	70%
		Total	DT	31 309 235	33 172 878	6%
		Local	DT	14 333 393	17 866 663	25%
3	Transformation d'acier	Revenus	Export	16 975 842	15 306 215	-10%
		Production	DT	31 935 420	33 836 336	6%
		Investissements	DT	23 577 803	265 510	-99%
		Endettement	CMT	23 577 803	17 873 333	-24%
			CCT	26 457 933	24 018 091	-9%
		Total	DT	31 309 235	33 172 878	6%
		Local	DT	14 333 393	17 866 663	25%
		Revenus	Export	16 975 842	15 306 215	-10%
4	Emballage	Production	DT	31 935 420	33 836 336	6%
		Investissements	DT	23 577 803	265 510	-99%
		Endettement	CMT	23 577 803	17 873 333	-24%
			CCT	26 457 933	24 018 091	-9%
		Total	DT	25 907 450	25 194 318	-3%
		Local	DT	21 634 803	21 633 660	0%
		Revenus	Export	4 272 647	3 560 658	-17%
		Production	DT	26 166 525	25 446 261	-3%
5	Matériaux de construction	Investissements	DT	895 830	1 554 053	73%
		Endettement	CMT	26 701 447	28 866 736	8%
			CCT	4 536 054	-17 312 731	-482%
		Total	DT	34 792 577	31 496 985	-9%
		Local	DT	33 006 494	31 129 209	-6%
		Revenus	Export	1 786 083	367 776	-79%
		Production	DT	32 705 022	29 607 166	-9%
		Investissements	DT	294 087	239 647	-19%
		Endettement	CMT	33 255 093	38 375 585	15%
			CCT	6 093 239	23 535 897	286%
						23 369 232

- Suite -

METIER	Indicateurs	Unité	1 ^{er} Trimestre	1 ^{er} Trimestre	Variation 1 ^{er} trim 2015/ 1 ^{er} trim 2014	Année 2014
			2014	2015		
6	Commerce & Services	Total	DT	40 750 369	40 525 200	-1%
		Local	DT	40 323 611	40 415 358	0%
		Revenus	Export	426 758	109 842	-74%
		Production	DT	40 342 865	40 119 948	-1%
		Investissements	DT	543 122	910 352	68%
			CMT	24 828 673	32 400 735	30%
		Endettement	CCT	48 151 152	72 316 030	50%
7	Bois & Bien d'Équipement	Total	DT	24 268 444	17 714 058	-27%
		Local	DT	18 344 936	17 165 871	-6%
		Revenus	Export	5 923 508	548 187	-91%
		Production	DT	24 511 128	17 891 199	-27%
		Investissements	DT	319 972	64 699	-80%
			CMT	7 006 501	6 206 621	-11%
		Endettement	CCT	1 700 174	-1 014 863	-160%
8	Immobilier	Total	DT	4 271 500	4 203 183	-2%
		Local	DT	4 271 500	4 203 183	-2%
		Revenus	Export	0	0	0
		Production	DT	4 271 500	4 203 183	-2%
		Investissements	DT	4 890	2 527	-48%
			CMT	28 992 889	28 756 628	-1%
		Endettement	CCT	-3 163 449	4 154 132	-231%

		1eme trimestre 2014		
Métier	Désignations	2013	2014	Variation
9	Total Revenus	2 785 824	2 756 357	-1%
	Revenus des prestations	2 785 824	2 756 357	-1%
	Revenus des Participations	0	0	0%
	Charges d'exploitation	940 185	1 086 350	16%
	Prise de participation dans les entreprises du Groupe de la période	3 770 568	1 615 000	-57%
	Placements a court terme	-100 000	-400 000	300%
	Solde liquidités et équivalents de liquidités	738 881	296 930	-60%
	TOTAL des Actifs	320 256 920	331 128 401	3%

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Chargua II, Ariana, Tunisie

La société TGH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Activité et secteur d'activité	1 ^{er} trimestre 2015		Variation		1 ^{er} trimestre 2014		Variation		Périmètre pris en compte
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	
Réseau de télécommunication	8 279 290	8 413 908	-134 518	-1,6%	8 279 290	8 413 908	-134 518	-1,6%	36 551 828
Réseau d'infrastructure	3 274 062	3 285 025	-10 963	-0,3%	3 274 062	3 285 025	-10 963	-0,3%	15 557 535
Industrie	9 195 318	2 716 228	6 479 080	238,5%	9 195 318	2 716 228	6 479 080	238,5%	9 413 785
<hr/>									
Investissements corporels	2 222 545	3 466 420	-1 243 875	-35,9%	2 222 545	3 466 420	-1 243 875	-35,9%	10 778 199
Investissements financiers	0	0	0	NDV/0	0	0	0	NDV/0	40 645 10
Endettement à long et moyen terme	10 994 525	5 568 207	5 426 328	97,5%	10 994 525	5 568 207	5 426 328	97,5%	8 996 105
Endettement à court terme	16 313 411	14 587 566	1 725 846	11,8%	16 313 411	14 587 566	1 725 846	11,8%	8 245 419

Faits les plus importants:

- ♦ Le chiffre d'affaires consolidé de Tawasol Group Holding du 1er trimestre 2015 a enregistré une augmentation de 43.9% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
- ♦ Le revenu de TGH s'est établit à 20,748 millions de dinars à la fin du mois de Mars 2015, contre 14.415 millions de dinars pour la même période en 2014 soit une augmentation considérable de 43,9%.
- ♦ Cette augmentation est due principalement à la hausse des revenus des activités industrielles du groupe de 238.5% soit de 2.716 MDT en 2014 à 9.195 MDT en 2015 et cela grâce aux projets importants gagnés dans les activités des carrières (autoroute du SUD) et l'extrusion d'aluminium.
- ♦ Grace à la stratégie de pôles industriels, l'entreprise d'infrastructures RETEL a conclu de nouveaux projets pour un montant de 12.630 MDT qui s'ajoute à son carnet de commande qui s'élève à plus de 28 millions de dinars.
- ♦ Le carnet de commande de TGH s'élève alors à plus de 95 millions de dinars, toute activité confondue, ce qui explique le potentiel du groupe à court, moyen et long terme.
- ♦ TGH continue son chemin d'investissements afin de renforcer et booster ses différentes activités et principalement le secteur industriel. Ces investissements ont atteint 2.2 millions de dinars au premier trimestre de cette année 2015.
- ♦ La structure d'endettement du groupe TGH a augmenté de 35.5% au 31/03/2015 par rapport à la même période en 2014 et cela afin de continuer dans la même stratégie de développement des activités déjà planifiée.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

MODERN LEASING

IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5 CENTRE URBAIN NORD
TUNIS MAHRAJANE 1008Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2015

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2014
		2015	2014		
Secteurs	Agriculture	4 093	6 658	-38,53%	25 932
	Industrie	3 542	4 623	-23,38%	15 274
	BTP	11 782	5 273	123,44%	17 893
	Tourisme(*)	4 735	2 407	96,72%	10 445
	Services divers, commerce et transport	15 278	12 241	24,81%	70 756
	Montant des Approbations	39 430	31 202	26,37%	140 300
	Agriculture	3 241	4 388	-26,14%	21 472
	Industrie	1 323	2 992	-55,78%	9 431
	BTP	4 182	3 679	13,67%	13 027
	Tourisme(*)	1 422	1 228	15,80%	9 262
Services divers, commerce et transport	Services divers, commerce et transport	13 521	9 904	36,52%	54 933
	Montant des Mises en forces	23 689	22 191	6,75%	108 125

(*) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 58% pour les approbations et 91% pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2014(*)
		2015(**)	2014(*)		
Engagements	Approbations	39 430	31 202	26,37%	140 300
	Mises en force	23 689	22 191	6,75%	108 125
	Encours	-	-	-	190 289
	Total des engagements en cours	-	-	-	214 521
	Total des engagements classés	-	-	-	22 569
	Trésorerie nette	-	-	-	4 157
	Revenus nets de leasing	4 481	3 636	23,24%	16 044
	Revenus bruts de leasing (1)	23 249	20 061	15,89%	89 015
	Produits nets de leasing	2 209	1 946	13,51%	7 480
	Ressources d'emprunt	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation (hors provision)	Capitaux propres avant affectation	-	-	-	-
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 087	993	9,47%	4 737

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus bruts de leasing : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements charges financières

Ressources d'emprunt : Représente la partie non échue des emprunts obtenus

Faits saillants du 1er Trimestre 2015 :

L'activité de ML durant le 1er trimestre 2015 par rapport à celui de 2014 est caractérisé par:

- Une augmentation des approbations de 8 MD soit 26,37 %.
- Une légère augmentation des MEF de 1,5 MD soit 6,75%.
- Une augmentation des Revenus net de leasing de 23,24%.
- Une augmentation des produits nets de leasing de 13,51%.
- Une augmentation des Revenus bruts de leasing de 15,89%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.
(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2015	1er trimestre 2014	EXERCICE 2014(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	43 543	44 052	199 767	-1,16%
AGRICULTURES ET PÊCHE	6 466	6 706	32 824	-3,58%
BTP	5 861	6 008	25 199	-2,45%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	3 861	4 937	31 444	-21,79%
TOURISME	6 680	5 969	39 721	11,91%
TRANSPORT	5 173	3 975	14 284	30,14%
COMMERCE	10 387	8 228	37 120	26,24%
SERVICES DIVERS	5 115	8 229	19 175	-37,84%
MONTANT DES APPROBATIONS	65 551	65 748	243 352	-0,30%
AGRICULTURES ET PÊCHE	8 164	7 407	36 862	10,22%
BTP	12 987	7 515	34 340	72,81%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	4 902	7 296	35 414	-32,81%
TOURISME	9 509	12 577	44 650	-24,39%
TRANSPORT	7 651	5 821	18 997	31,44%
COMMERCE	12 984	11 445	48 451	13,45%
SERVICES DIVERS	9 354	13 687	24 638	-31,66%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	376 943	350 871	372 013	7,43%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	35 735	33 407	29 601	6,97%
TAUX DES CREANCES CLASSEES	9,48%	9,52%	7,96%	
REVENUS BRUTS DE LEASING	49 486	47 217	190 991	4,81%
REVENUS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	9 383	8 664	36 511	8,30%
PRODUITS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	4 682	4 582	18 123	2,18%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 477	1 430	6 081	3,29%
STRUCTURE DES RESSOURCES	304 856	282 884	313 284	7,77%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	108 090	109 304	125 339	-1,11%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	54 794	23 595	44 568	132,23%
AUTRES EMPRUNTS	141 972	149 985	143 377	-5,34%
TRÉSORERIE NETTE	5 216	5 358	11 738	-2,65%
CAPITAUX PROPRES (**)	58 257	54 136	50 213	7,61%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing (hors produits réservés) : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing (hors produits réservés) : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

(**) Les capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2015 par :

- Une augmentation des Produits nets de leasing de 2,18%
- Une maîtrise des charges d'exploitation

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

EL WIFACK LEASING

Siège Social: Avenue Habib Bourguiba-4100-Medenine

La société El Wifack Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au 1 er trimestre 2015.

Unité en (mD)

Répartition des Approbations par secteur et par type:

	1er Trim 2015		1er Trim 2014		Exercice 2014	
	Mob	Immobilier	Mob	Immobilier	Mob	Immobilier
Agriculture	6 660	-	6 451	-	29 738	265
Industrie	9 709	1 273	10 241	-	39 587	
Batiments et Travaux Publics	5 815	300	6 617	-	27 048	
Tourisme	1 290	-	3 910	-	11 320	640
Service et Commerce	13 940	2 885	19 183	900	67 229	4 168
Total	37 414	4 458	46 402	900	174 922	5 073
Total Général	41 872		47 302		179 995	

Répartition des Mises en Forces par secteur et par type:

	1er Trim 2015		1er Trim 2014		Exercice 2014	
	Mob	Immobilier	Mob	Immobilier	Mob	Immobilier
agriculture	4 242	-	6 899	-	23 890	265
Industrie	9 753	-	3 984	-	29 145	
Batiments et Travaux Publics	6 047	-	5 941	-	18 085	
Tourisme	842	-	2 560	-	9 720	640
Service et commerce	14 705	2 240	18 756	1 200	53 548	3 768
Total	35 589	2 240	38 140	1 200	134 388	4 673
Total Général	37 829		39 340		139 061	

	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014	Au 31/12/2014
Total des engagements en cours	252 743	227 070	248 638
Total des engagements classés	12 568	11 240	11 988
Trésorerie nette	2 256	3 870	1 488
Ressources d'emprunt	192 814	157 673	188 801
Capitaux propres	40 188	40 108	40 188
Revenus Bruts de Leasing	32 508	29 819	126 424
Revenus Nets de Leasing	5 932	4 970	23 739
Produits Nets de Leasing	2 904	2 534	11 910
Total des Charges d'expl (hors prov)	1 260	1 080	5 345

- . Total des engagements en cours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés
- . Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période
- . Les capitaux propres sont déterminés sans tenir compte du résultat de la période
- . Les ressources d'emprunts: représentent la partie non échue des emprunts obtenus.
- . Produits Nets de Leasing : Revenus Nets de Leasing - Charges Financières + Produits de placement.

Faits saillants:

Le premier trimestre de l'exercice 2014 a été marqué par

* Une légère baisse des MF de 3,8% par rapport à la même période que 2014.

* Un accroissement des revenus Bruts de 9% par rapport à la même période que 2014.

* Le maintien de notation de la Société par Fitch rating à BBB- avec perspectives positives.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac- Tunis

La Société ATTIJARI LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

(Mt en Milliers de dinars)

	1 er trimestre 2015	PREMIER TRIMESTRE			EXERCICE 2014 *
		2015	2014	Var en %	
1 Approbations					
2 Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	66 885	57 671	16%	268 284
2-1 Agriculture	Mobilier	11 003	7 811	41%	51 157
	Immobilier	200	0		991
2-2 Industrie	Mobilier	6 793	5 913	15%	32 614
	Immobilier	0	80		80
2-3 Bâtiment,Travaux publics	Mobilier	6 784	8 251	-18%	25 948
	Immobilier	0	0		1 108
2-4 Tourisme	Mobilier	985	1 019	-3%	4 493
	Immobilier	0	0		477
2-5 Services et commerce	Mobilier	37 970	32 190	18%	141 260
	Immobilier	3 150	2 407	31%	10 156
3 Mises en force					
4 Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	52 100	51 449	1,3%	215 200
4-1 Agriculture	Mobilier	8 943	7 865	13,7%	39 613
	Immobilier	200	0		452
4-2 Industrie	Mobilier	5 430	7 512	-27,7%	27 633
	Immobilier	0	80		80
4-3 Bâtiment,Travaux publics	Mobilier	4 683	7 472	-37,3%	15 406
	Immobilier	0	0		951
4-4 Tourisme	Mobilier	1 092	1 165	-6,2%	3 886
	Immobilier	0	0		498
4-5 Services et commerce	Mobilier	30 871	25 775	19,8%	119 447
	Immobilier	880	1 580	44,3%	7 234
5 Total des engagements en cours		444 422	399 847	11,1%	443 026
6 Total des engagements classés		53 977	49 927	8%	46 138
7 Trésorerie Nette		13 121	14 525	-9,7%	9 911
8 Structure des Ressources		376 280	340 290	10,58%	379 265
	Emprunts obligataires	38%	35%	7,36%	38%
	Emprunts bancaires	40%	55%	-27,35%	52%
	Emprunts étrangers	5%	2%	137,36%	5%
	Billets de trésorerie	18%	8%	121,48%	7%
9 Capitaux propres **		37 179	33 789	10,03%	31 192
10 Revenus bruts de Leasing & Factoring		10 019	9 217	8,70%	39 169
11 Revenus nets de leasing		10 006	8 968	11,57%	38 866
12 Produits nets de leasing		3 833	3 780	1,40%	16 529
13 Total charges d'exploitat° hors provisions		1 626	1 578	3,04%	6 437

- Suite -

* Données auditées

**compte non tenu du résultat annuel de l'exercice 2014

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements en cours : comprennent l'ensemble des engagements bruts de leasing , de factoring bruts et de participations nettes de

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing et de factoring

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Intérêts de

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring: commissions / factures achetées

Commissions de financement:produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Activités et faits marquants :

L'activité d'ATTIJARI LEASING au cours du 1er trimestre 2015 a été marquée par rapport à la même période de l'exercice 2014 par:

- * Un accroissement des approbations de 16 % par rapport au premier trimestre 2014.
- * Un accroissement des mises en forces de 1,3 % par rapport au premier trimestre 2014.
- * Les ressources ont augmenté de 10,58% par rapport à la même période en 2014
- * Les engagements de la société ont augmenté de 11% par rapport au premier trimestre 2014.
- * Un taux des actifs classés en amélioration passant de 12,49 % au premier trimestre 2014 à 12,15 % au premier trimestre 2015
- * Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 10,03 % compte non tenu des résultats de l'exercice 2014

Faits marquants :

- Nomination d'un Directeur Général.

-Clôture anticipée avec succès de l'emprunt obligataire 2015-1 de 30 MD.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012 se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 10 H au Siege de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.**
- 2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.**
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2012.**
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration.**
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2012.**
- 6- Renouvellement des mandats de 5 Administrateurs.**
- 7- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration**
- 8- Questions diverses.**

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires aux sièges de la Société à Tunis et à Béja.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2013

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013 se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 12 H au siège Social de la Société Tunisienne du Sucre ,Avenue Tahar HADDA -Route Tabarka -Beja ,à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.**
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.**
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.**
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'administration.**
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2013.**
- 6- Nomination de 3 Administrateurs.**
- 7- Renouvellement des mandats de 2 Administrateurs**
- 8- Nomination de deux Commissaires Aux Comptes pour les exercices 2014,2015 et 2016**
- 9- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration.**

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Tunis et à Béja.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2012 se tiendra le mardi 28 Avril 2015 à 11 H au siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 2283

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 13 H au Siege Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 2284

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 06 mai 2015 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (1er étage) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014**
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014**
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014**
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales**
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014**
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014**
- 7- Fixation du montant des jetons de présence**
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs**
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des états financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014.
- 8- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.

2014 - AS - 2211

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 14 Avril 2015 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2014.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 367 563 091 DT et un résultat net de 3 125 350 DT en hausse de 28,95% par rapport à l'exercice 2013.

Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 368 493 353 DT et un résultat net de 3 507 075 DT en hausse de 28,45% par rapport à l'exercice 2013.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 27 Mai 2015 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise -IACE- et de proposer la distribution d'un dividende de 0,350 DT par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de la retenue à la source pour tous les actionnaires.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièr responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS

Fonds commun de placement obligataire

FCP IRADETT 100

Fonds commun de placement mixte

FCP IRADETT 50

Fonds commun de placement mixte

FCP IRADETT 20

Fonds commun de placement mixte

FCP IRADETT CEA

Fonds commun de placement mixte

Adresse : 5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire des fonds communs de placement FCP SALAMETT PLUS, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT CEA met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2014 comme suit :

FCP SALAMETT PLUS : 0,371 Dinar par part

FCP IRADETT 100 : 0,205 Dinar par part

FCP IRADETT 50 : 0,230 Dinar par part

FCP IRADETT 20 : 0,268 Dinar par part

FCP IRADETT CEA : 0,331 Dinar par part

Ces dividendes sont payables à partir du **27 avril 2015** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات**الشركة التونسية للسكر**

- : 2015 28 04 2012 .

28 04 2012 . 2015 .

القرار الأول : إن الجلسة العامة العادية، تأخذ بعين الاعتبار التأخير الحاصل في الاستدعاء لهذه الجلسة العامة بسبب تحديد منحة التكريم مع الديوان التونسي للتجارة و تصادق عليه من غير مساس بمصالح المساهمين.

وقدت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثاني : إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة وتقريري مراقب الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2012 وبالتالي تبرؤ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءاً تماماً دون قيد أو شرط على تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2012.

وقدت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثالث : تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2012 كما يلي :

- الإستهلاكات المؤجلة = 1 842 766,859 دينارا سلبي

- النتائج المؤجلة = 2 156 737,003 دينارا سلبي
3 999 503,862 دينارا سلبي

وقدت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع : طبقاً للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاثة سنوات :

- مختار النفيسي : ممثل الدولة، رئيس مجلس الإدارة
- عماره مفتاح : ممثل الدولة (وزارة الصناعة و التكنولوجيا)
- فاطمة الوسلاطي : ممثلة الدولة، (وزارة التجارة و الصناعات التقليدية)
- دليلة بوزيد : مممثلة الدولة (وزارة الفلاحة)
- رشيد بن يدر : ممثل الخواص

تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعومة للنظر في حسابات السنة المالية 2015.

وقدت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الخامس : تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع مبلغ 300 دينار صافي كمكافأة حضور على كل جلسة مجلس إدارة خلال السنة المحاسبية 2012.

وقدت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السادس : تمنح كل النفوذ لكل ممثل قانوني أو مفوض عنه للقيام بكل الإيداعات والإشهار المستوجبة.

وقدت المصادقة على هذا القرار.....

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

الشركة التونسية للسكر

المقر الاجتماعي : شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة باجة -

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة بعنوان السنة المالية 2012 التي ستتعدد يوم 28 افريل 2015.

القرار الأول : إن الجلسة العامة الخارقة للعادة ، بعد اطلاعها على الفصل 49 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر و الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية تقرر أن تواصل الشركة التونسية للسكر نشاطها و تفويض مجلس الإدارة القيام بكل الإجراءات القانونية المتعلقة بذلك.

وقدت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني : تمنع كل النفوذ لحامل نسخة أو مضمون من محضر الجلسة للقيام بكل الإيداعات والإشهار المستوجبة.

وقدت المصادقة على هذا القرار

2014 - AS - 2288

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

الشركة التونسية للسكر

المقر الاجتماعي : شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة باجة -

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة بعنوان السنة المالية 2013 التي ستتعدد يوم 28 افريل 2015.

القرار الأول : إن الجلسة العامة الخارقة للعادة ، بعد اطلاعها على الفصل 49 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر و الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية تقرر أن تواصل الشركة التونسية للسكر نشاطها و تفويض مجلس الإدارة القيام بكل الإجراءات القانونية المتعلقة بذلك.

وقدت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني : تمنع كل النفوذ لحامل نسخة أو مضمون من محضر الجلسة للقيام بكل الإيداعات والإشهار المستوجبة.

وقدت المصادقة على هذا القرار

2014 - AS - 2289

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

الشّركّة التّونسيّة للاسّكَر

القرار الأول : إن الجلسة العامة العادية، تأخذ بعين الاعتبار التأخير الحاصل في الاستدعاء لهذه الجلسة العامة بسبب تحديد منحة التكرير مع الديوان التونسي للتجارة وتصادق عليه من غير مساس بصالح المساهمين.

وَقَعَتِ الْمَصَادِقَةُ عَلَى هَذَا الْقَرْأَنْ

القرار الثاني: إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة وتقريري مراقب الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة والقوانين المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2013 وبالتالي تبرأ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءاً تاماً دون قيد أو شرط على تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2013.

وقد وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2013 كما يلى :

$$\begin{array}{r} 1 \ 734 \ 665,326 \\ - 2 \ 688 \ 980,727 \\ \hline 4 \ 423 \ 646,053 \end{array}$$

- الإستهلاكات المؤجلة
- النتائج المؤجلة

وَقَعَتْ الْمَصَادِقَةُ عَلَىِ هَذَا الْقَرْارِ

القرار الرابع : طبقاً للالفصل 19 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيدة زهرة الشهيدية ممثلة الدولة (وزارة الصناعة والطاقة والمناجم) خلفاً للسيد عمارة مفتاح، والسيدة حليمة العوشاري ممثلة الدولة (وزارة الفلاحة) خلفاً للسيدة دليلة بو زيد لمدة ثلاثة سنوات تنتهي، بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعومة للنظر في حسابات السنة المالية 2016.

وقد وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس : طبقاً للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نية مجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2016 :
- (ضا الخلفاء) : ممثلاً الصندوق، الله طن ، للضمان الاجتماعي .

هذا القرار

القرار السادس : تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع مبلغ 300 دينار صافي كمكافأة حضور على كل جلسة مجلس إدارة خلال السنة المماثلة 2013

وَقَعَتْ الْمَصَادِقَةُ عَلَى هَذَا الْقَرْارِ

القرار السادس: تطبيقاً لأحكام الأمر عدد 529 لسنة 1987 المتعلق بضبط طرق وشروط المراجعة السنوية لحسابات المؤسسات العمومية الصناعية والتجارية ولفصل 13 من القانون عدد 9 لسنة 1989 المتعلق بالمساهمات والمنشآت العمومية والقانون عدد 5 لسنة 2009 مورخ في 16 مارس 2009 المتعلق بتنقيح وإتمام بعض أحكام مجلة الشركات التجارية عينت الحلة العامة العادلة مناقب حسابات للشركة التونسية للسكر : وذلك للسنوات 2014-2015-2016.

وقد وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: تمنح كل النفاذ لكل ممثل قانوني، أو مفوض، عنه للقيام بكل الإدارات والأشغال المستوجهة.

وَقَعَتِ الْمُصَادِقَةُ عَلَىٰ هَذَا الْقَدْرِ

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Modern Leasing

Société anonyme au capital de 20 000 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 -
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Modern Leasing, tenue le 27 janvier 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société de 15 000 000 DT pour le porter de 20 000 000 DT à 35 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 10 000 000 DT et ce par l'émission de 2 000 000 nouvelles actions émises au pair d'une valeur nominale de 5 DT chacune. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT et ce par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er Janvier 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa deuxième résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par MODERN LEASING visant à consolider ses ressources à moyen et long terme pour soutenir le développement de l'activité de la société.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 15 000 000 DT répartis comme suit :

- 10 000 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 000 000 actions nouvelles.
- 5 000 000 DT par incorporation de réserves et par émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites ;

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ Augmentation de capital par souscription en numéraire :

▪ Caractéristiques :

Montant : 10 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 2 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ Prix d'émission :

Cette émission va être opérée au pair, au prix de cinq (5) dinars chacune. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

▪ Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société MODERN LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ Période de souscription :

La souscription aux 2 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) anciennes et ce du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(*)**.

▪ Etablissement domiciliataire :

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société MODERN LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT représentant la valeur nominale.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14049049300700024654 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Centre Urbain Nord Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agrés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **26/06/2015 à 16H à la SIFIB-BH**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par la SIFIB-BH), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la société « MODERN LEASING » et ce, dès la réalisation de l'opération.

▪ **Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 5 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 1 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **25/05/2015**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (1 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (2 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1er janvier 2015**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

▪ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions

- Suite -

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:
Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituables, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres

Les actions de la société MODERN LEASING sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 4 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société MODERN LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **25/05/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 1 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **25/05/2015** séparément des actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2015 au 26/06/2015 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **25/05/2015**.

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agrés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006720106» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006720098» durant la période de souscription préférentielle soit du 25/05/2015 au 26/06/2015 inclus(*) .

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006720080» à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 25/05/2015.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006720072» à partir du 25/06/2015.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par SIFIB-BH -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0897 en date du 13 avril 2015, du document de référence de Modern Leasing enregistré par le CMF en date du 02/03/2015 sous le n° 15-001, des indicateurs d'activité de la société relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Modern Leasing - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 108 Tunis Mahrajène, la SIFIB-BH - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 3ème Etage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de Modern Leasing www.modernleasing.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF respectivement au plus tard le 20 et le 30 avril 2015

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agrés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 26/06/2015 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER »

Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **17 JUIN 2014**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **173 316 dinars** pour le porter de **10 268 973 dinars** à **10 442 289 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **145 000 DT** et une partie des résultats reportés d'un montant de **28 316 DT**, et ce, par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes**.

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

- **Modalité de l'augmentation :**

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux détenteurs des **10 268 973 actions** composant le capital social actuel, **à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes**.

- **La Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} JANVIER 2014**.

- **Cotation en bourse :**

➤ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.

➤ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

➤ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

- **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné TL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,60% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,20% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,70% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **05 mai 2015** et clôturées au plus tard le **29 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015** les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05 mai 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné TL 2015-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 juin 2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 juin 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées « Emprunt Subordonné TL 2015-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N**.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,90% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 juin 2020** pour la catégorie A et le **29 juin 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 juin 2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 juin 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 juin 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,70% l'an pour la catégorie A et de 7,90% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné TL 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7289 années** pour la catégorie A et **4,2654 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02 octobre 2014 sous le numéro 14/007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

- Suite -

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **30 mars 2015**.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 17/04/2015 le n°15-899, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/10/2014 sous le 007, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vi régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Le arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TU LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - C Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la BH réunie le 18/02/2015, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 31 mars 2015 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » d'un montant de 90 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,20% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans ;**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » est d'un montant de 90 Millions de dinars divisé en 900 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **28 avril 2015** et clôturées sans préavis au plus tard **le 29 mai 2015**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 900 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **29 mai 2015**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **12 juin 2015**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **12 juin 2015**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **28 avril 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de SIFIB BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- ***La législation sous laquelle les titres sont créés*** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 16). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- ***Dénomination de l'emprunt*** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »
- ***Nature des titres*** : Titres de créances.
- ***Forme des titres*** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres*** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- ***Modalités et délais de délivrance des titres*** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et SIFIB BH.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 mai 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 mai 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 mai 2020** pour la catégorie A et le **29 mai 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 mai** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 mai 2016**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 mai 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 mai 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 15/04/2015 sous le n° 15-002.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin Mars 2015, il existe deux emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « BH 2009 » et « BH 2013-1 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou

- Suite -

avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 15/04/2015 sous le numéro 15-0898 et du document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » enregistré par le CMF en date du 15/04/2015 sous le n°15-002.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le **30/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **18/02/2015** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/05/2015** et clôturées au plus tard le **13/07/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/07/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/05/2015** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 220,5 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 78 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 33,5 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2015-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « ATL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **13/07/2020** pour les catégories A et B et le **13/07/2022** pour la catégorie C.

- Suite -

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 Juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **13/07/2016** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/07/2016** pour les catégories A et B et le **13/07/2018** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

- Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65% l'an.
- Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an.

Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt

Marge actuarielle (Taux variable) :

2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de **5 ans** pour les Catégories A et B et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour les Catégories A et B et de **5 ans** pour la Catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- La duration de la Catégorie A est de **2,730** années.
- La duration de la Catégorie C est de **4,269** années.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 12 Février 2015 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; perspective : négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;
- Risque souverain en monnaie étrangère : BB- ; perspective : négative ;
- Risque souverain en monnaie locale : BB ; perspective : négative.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2015 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 ».

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2015-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Au 31/03/2015, il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, l'ATL a clôturé en date du 22 janvier 2015 l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 ». Cet emprunt n'est pas encore négociable à la bourse de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-900 en date du 17 avril 2015, du document de référence « ATL 2014 » enregistré par le CMI sous le n°14-011 en date du 21 novembre 2014, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,974%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,993%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,002%	999,688
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,012%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,030%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,049%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,072%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,102%	1 001,126
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,104%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,123%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,375%	925,597
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,461%	996,437
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,753%	1 019,935
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,143
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	980,869
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	805,088
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,312
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,641
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,718
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,434
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,583
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,529
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,469

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,639	154,653
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,664	13,666
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,601	100,614
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,407	1,408
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,813	37,817
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,382	51,386
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,342	163,900
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	576,557	577,411
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	116,539	116,590
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	127,503	127,967
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,701	121,693
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,990	113,158
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	100,976	101,003
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,788	132,253
15 FCP VALEURS AL KAOUDHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,505	90,954
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,953	103,068
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	107,645	107,988
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	108,138	108,348
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 465,153	1 467,982
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 396,354	2 398,362
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,797	111,786
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,940	105,203
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,363	132,976
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	128,672	130,392
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,992	16,163
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 221,125	5 251,389
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 079,648	5 112,859
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,345	2,363
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,053	2,064
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097	1,097
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000
33 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000
OPCVM DE DISTRIBUTION					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	VL au 31/12/2014	VL antérieure
			Date de paiement	Montant	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488
36 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020
38 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377
					103,523
					103,533

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	100,392
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462
SICAV MIXTES						
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858
77	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE						
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	102,826
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	98,734
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,141

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{eme}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn

email 1 :cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Lease » et l'ouverture au public de FCP INNOVATION, FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, FCP HAYETT MODERATION, FCP HAYETT PLENITUDE, FCP HAYETT VITALITE , FCPR IntilaQ For Growth et FCPR IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chaguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chaguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33. Pouliina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Megrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis- Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement		71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilia , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jедid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-	71 783 995
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechta, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir AlJazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Etanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMECO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôteliers " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essââda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768

98. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2 ^{ème} étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATEGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEase Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La société STS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 Avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Abderrazek SOUEI**.

Bilan

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
			<u>retraité</u>	<u>approuvé</u>
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		86 996	86 996	86 996
Moins: Amortissements		(86 996)	(86 996)	(86 996)
		-	-	-
Immobilisations corporelles		72 758 598	72 507 811	72 507 811
Moins: Amortissements	03	(67 572 816)	(66 096 303)	(66 096 303)
		5 185 782	6 411 508	6 411 508
Participations et créances liées à des participations		430 680	430 680	430 680
Moins: provisions	04	(263 420)	(263 420)	(263 420)
		167 260	167 260	167 260
Immobilisations financières		83 224	111 341	111 341
Moins: provisions	05	(2 000)	(2 000)	(2 000)
		81 224	109 341	109 341
Autres actifs non courants		-	-	-
Total des actifs non courants		5 434 266	6 688 109	6 688 109
ACTIFS COURANTS				
Stocks		6 734 109	6 638 476	6 638 476
Moins: Provisions		(2 322 416)	(2 219 331)	(2 219 331)
	06	4 411 693	4 419 145	4 419 145
Clients et comptes rattachés		8 517 245	7 086 071	7 086 071
Moins: Provisions	07	(251 613)	(251 613)	(251 613)
		8 265 632	6 834 458	6 834 458
Autres actifs courants		612 422	738 262	738 262
Moins: Provisions	08	(70 468)	(70 220)	(70 220)
		541 954	668 042	668 042
Liquidités et équivalents de liquidités	09	6 984 669	2 171 797	2 171 797
Total des actifs courants		20 203 948	14 093 443	11 241 887
TOTAL DES ACTIFS		25 638 214	20 781 552	17 929 996

(*) Les données retraitées pour des besoins de comparabilité.

Bilan
(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
			<u>retraité</u>	<u>approuvé</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital		3 400 000	3 400 000	3 400 000
Réserves		947 677	1 101 080	1 101 080
Autres capitaux propres		20 945 127	20 945 127	20 945 127
Résultats reportés		(42 680 527)	(39 823 437)	(39 823 437)
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(17 387 723)	(14 377 229)	(14 377 229)
Résultat de l'exercice		(3 999 504)	(2 857 090) (*)	(5 708 646)
				(20 085 875)
Total des capitaux propres	10	(21 387 227)	(17 234 319)	(20 085 875)
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes assimilées	11	20 713 036	12 583 292	12 583 292
Provisions pour risques et charges		9 733	5 653	5 653
Total des passifs non courants		<hr/> 20 722 769	<hr/> 12 588 945	<hr/> 12 588 945
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	12	8 377 466	9 977 745	9 977 745
Autres passifs courants	13	3 386 333	2 809 550	2 809 550
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	14 538 873	12 639 631	12 639 631
Total des passifs courants		<hr/> 26 302 672	<hr/> 25 426 926	<hr/> 25 426 926
Total des passifs		47 025 441	38 015 871	38 015 871
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		25 638 214	20 781 552	17 929 996

(*) Les données retraitées pour des besoins de comparabilité.

Etat de résultat

(Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
			<u>retraité</u>	<u>approuvé</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	15	18 661 219	18 664 136 (*)	15 810 136
Autres produits d'exploitation	16	15 241	17 844	17 844
Total des produits d'exploitation		18 676 460	18 681 980	15 827 980
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variations des stocks de produits finis et encours		60 762	(76 168)	(76 168)
Achats consommés	17	11 240 387	11 011 226	11 011 226
Charges de personnel	18	7 169 866	6 196 161	6 196 161
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	1 842 767	1 907 961	1 907 961
Autres charges d'exploitation	20	992 409	987 667	987 667
Total des charges d'exploitation		21 306 191	20 026 847	20 026 847
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 629 731)	(1 344 867)	(4 198 867)
Charges financières nettes	21	(1 541 251)	(1 564 011)	(1 564 011)
Produits des placements		35 886	37 900	37 900
Autres gains ordinaires	22	176 774	33 544	33 544
Autres pertes ordinaires		(25 147)	(3 642)	(3 642)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(3 983 469)	(2 841 076)	(5 695 076)
Impôt sur les bénéfices		(16 036)	(16 014) (*)	(13 570)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(3 999 504)	(2 857 090)	(5 708 646)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		2 851 556	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLES		(1 147 948)	(2 857 090)	(5 708 646)

(*) Les données retraitées pour des besoins de comparabilité.

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
(modèle de référence)			
<hr/>			
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		17 247 364	11 893 121
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(20 739 809)	(14 325 156)
Intérêts payés		(791 360)	(807 163)
Autres flux d'exploitation	23	(68 499)	(290 863)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		<u>(4 352 304)</u>	<u>(3 530 061)</u>
<hr/>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	24	(341 828)	(16 189)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		-	19 305
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(341 828)</u>	<u>3 116</u>
<hr/>			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes encaissés		18 916	18 916
Encaissements provenant des emprunts	25	14 047 378	5 000 000
Remboursements d'emprunt	26	(5 547 593)	(972 440)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>8 518 701</u>	<u>4 046 476</u>
<hr/>			
Variation de trésorerie		3 824 569	519 531
Trésorerie au début de l'exercice		(1 943 850)	(2 463 381)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>1 880 719</u>	<u>(1 943 850)</u>

NOTE N°01: PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA» est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de 750 000 dinars. Ce capital est passé à 1 700 000 dinars en 1963 et à 3 400 000 dinars en 1974.

Jusqu'à l'année 2009, la société avait pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse. Désormais et en vertu de la décision du conseil interministériel tenu en mois de septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, et son rôle s'est limité au raffinage du sucre roux en sucre blanc pour le compte de l'Office de Commerce de la Tunisie (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2012

L'exercice 2012 est ponctué des faits marquants suivants :

- La prime de raffinage d'une tonne de sucre roux pour l'exercice 2012 a été ramenée de 110 à 130 dinars. Cette décision a été prise à l'occasion de la réunion des directions générales de la STS et de l'OCT avec les ministères de l'industrie et du commerce, ce qui a permis de réaliser une augmentation du chiffre d'affaires de 2 851 083 dinars pour une quantité vendue de 142 600 tonnes (soit $142\ 600 \times (130-110) = 2\ 852\ 000$).
- Le déficit financier a augmenté en 2012 par rapport à l'exercice 2011 après retraitement pour passer de 2 857 090 dinars à 3 999 504 dinars. Cette augmentation est expliquée essentiellement par :
 - La hausse respective des charges de personnel et des achats consommés de 866 550 dinars et de 366 091 dinars ;
 - La réduction des charges financières nettes de 177 312 dinars.
- La structure financière déséquilibrée a persisté avec des fonds propres négatifs s'élevant à 21 387 227 dinars et un fonds de roulement également négatif de l'ordre de 6 098 724 dinars ;
- L'exercice 2012 est également marqué par le déblocage au profit de la société d'un crédit de 10 000 000 dinars remboursable sur cinq ans auprès de la société tunisienne de Banque « STB ». Ce crédit est garanti par l'Etat Tunisien ;
- La STS a encaissé 2 854 000 dinars en décembre 2014 sous forme d'une deuxième avance versée par l'OCT au titre de la régularisation des contrats de raffinage relatifs à l'exercice 2011 sur la base de 130 dinars la tonne.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables préconisées par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables du cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 -Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable NC 01, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2-Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1- Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition. La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

• Constructions	5%
• Matériels de transport	20 %

• Matériels d'exploitation	15 %
• Installations générales, agencements et aménagements	15%
• Equipements de bureau	20 %
• Matériels informatiques	33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Le stock de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « premier entré premier sorti -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Le stock de produits finis (sucre) est évalué à son coût de production.

Le stock de sous-produits (mélasse) est évalué à la valeur de réalisation nette.

2-2-3 Prime de raffinage du sucre au profit de l'OCT

En vertu des dispositions de l'article 9 de la convention de sous-traitance conclue entre la STS et l'OCT en date du 25 décembre 2013, la détermination de la prime de raffinage du sucre roux sera confiée à un cabinet d'expertise choisi en commun accord des deux parties et sera ensuite soumise à l'approbation d'une commission interministérielle composée des représentants des ministères de l'industrie, du commerce et des finances ainsi que des représentants de la STS et de l'OCT.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 03 : Immobilisations corporelles

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Terrains	11 560	11 560
- Constructions	3 042 326	3 042 326
- A.A.I. Construction	3 627 880	3 613 777
- Pièces de rechange spécifiques	2 138 872	2 134 289
- Matériels d'exploitation	61 630 980	61 796 945
- Matériels de transport	1 054 470	1 054 470
- Mobiliers et matériels de bureau	871 533	840 441
- Immobilisations en cours	188 677	14 003
- Immobilisations à statut juridique particulier	192 300	-
	<hr/> 72 758 598	<hr/> 72 507 811

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Titres de participations	430 680	430 680
- Provisions pour dépréciation des participations	(263 420)	(263 420)
	<hr/> 167 260	<hr/> 167 260

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2012 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Immobilisations financières

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Prêts au personnel	81 224	109 125
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 216
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)
	<u>81 224</u>	<u>109 341</u>

Note 06 : Stocks

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net au 31/12/2012</u>	<u>Net au 31/12/2011</u>
- Matières premières	156 567	-	156 567	156 567
- Matières consommables	6 232 525	(2 251 681)	3 980 845	3 945 436
- Emballages	212 859	-	212 859	194 959
- Marchandises agricoles	116 751	(70 735)	46 015	46 015
- Produits finis	<u>15 407</u>	<u>-</u>	<u>15 407</u>	<u>76 168</u>
	<u>6 734 109</u>	<u>(2 322 416)</u>	<u>4 411 693</u>	<u>4 419 145</u>

Note 07 : Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
		<u>après retraitement</u>	<u>avant retraitement</u>
- Clients ordinaires	7-1	8 265 632	6 834 458
- Clients douteux		251 613	251 613
- Moins : Provisions		<u>(251 613)</u>	<u>(251 613)</u>
		<u>8 265 632</u>	<u>6 834 458</u>
		<u>3 980 458</u>	<u>3 980 458</u>

Note 7-1 Clients ordinaires

L'exercice 2011 a été retraité suite à la régularisation des contrats de raffinage sur la base de 130 dinars la tonne: soit 2 854 000 dinars versés par l'OCT le 03 décembre 2014 sous forme d'une deuxième avance.

Note 08 : Autres actifs courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
		<u>après retraitement</u>	<u>avant retraitement</u>
- Personnel - Avances et acomptes	309 920	312 858	312 858
- Moins : Provisions	(8 337)	(8 089)	(8 089)
- Fournisseurs -avances et acomptes	50 770	32 638	32 638
- Moins : Provisions	(26 934)	(26 934)	(26 934)
- Etat - Impôts et taxes	172 973	162 302	164 745
- Charges constatées d'avance	4 847	68 375	68 375
- Débiteurs divers	47 106	46 857	46 857
- Moins : Provisions	(31 203)	(31 203)	(31 203)
- Comptes d'attente	8 806	4 029	4 029

- Moins : Provisions	(3 994)	(3 994)	(3 994)
- Produits à recevoir	18 000	111 204	111 204
	541 954	668 042	670 486

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	-	2 000 000
- Compte de trésor	182	182
- Banques	6 981 648	169 728
- Caisses	2 839	1 887
	6 984 669	2 171 797

Note 10 : Capitaux propres

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
		<u>après</u> <u>retraitement</u>	<u>avant</u> <u>retraitement</u>
- Capital social	3 400 000	3 400 000	3 400 000
- Réserves	947 677	1 101 080	1 101 080
- Résultats reportés	(44 367 753)	(38 659 107)	(38 659 107)
- Modifications comptables	10-1	1 687 227	(1 164 330)
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 701	5 986 701
- Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500	67 500
- Résultat de l'exercice	(3 999 504)	(2 857 090)	(5 708 646)
	(21 387 227)	(17 234 319)	(20 085 875)

Note 10-1 Modifications comptables

En attendant la fixation de la prime de raffinage du sucre roux pour les exercices 2011, 2012 et 2013 entre la STS et l'OCT, une deuxième avance a été octroyée en date du 03 décembre 2014 par l'OCT relative à l'exercice 2011 d'un montant net d'impôt de 2 851 556 dinars par rapport à un prix de base de 130 dinars la tonne.

Note 11 : Emprunts et dettes assimilé

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Crédit BH 2007	131 139	635 764
- Crédit STB	100 714	167 857
- Crédit STB 2012	11-1	10 000 000
- Crédit BNA	783 940	1 192 960
- Crédit AB 2010	3 746 794	2 413 976
- Crédit B.SUD 2006	1 338 621	2 007 931
- Crédit BIAT 2010	866 581	1 514 804
- Crédit Etat	150 000	150 000
- Crédit Ministère des Finances 2011	11-2	3 500 000
- Dettes BEST LEASE 2012	95 247	-
	20 713 036	12 583 292

11-1 Crédit STB 2012

La STS a obtenu un crédit auprès de la STB ayant les caractéristiques suivantes:

- Montant total:	10 000 000
- Date de conclusion du contrat:	6 décembre 2012
- Durée de remboursement:	7 ans
- Sûretés accordées:	garantie de l'Etat

11-2 Crédit Ministère des Finances 2011

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un crédit auprès du Ministère des Finances ayant les caractéristiques suivantes:

- Montant total:	5 000 000
- Date de conclusion du contrat:	6 décembre 2012
- Date du premier remboursement:	1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit:

- Montant total:	5 000 000
- Echéance du 31/07/2012 (impayée)	(500 000)
- reclassement 2013 échéance 2013	(1 000 000)
<hr/>	
Solde au 31 décembre 2012	3 500 000

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Fournisseurs d'exploitation	12-1	7 963 020	7 018 073
- Fournisseurs d'immobilisations		16 411	295 152
- Fournisseurs effets à payer	12-2	245 234	2 528 100
- Fournisseurs, factures non encore parvenues		<hr/> 152 801	<hr/> 136 419
		<hr/> 8 377 466	<hr/> 9 977 744

12-1 Fournisseurs d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- SNDP	4 130 820	3 095 720
- OCT	1 111 504	1 111 150
- SNCFT	612 834	612 834
- EDF & MAN	560 915	541 206
- CUBAZUGAR	307 859	297 042
- Fournisseurs divers étrangers	67 592	96 314
- ATCE	210 545	210 545
- Assurance STAR	137 153	18 569
- SONEDÉ	64 012	160 233
- S.T.E.G.	42 289	20 603

- COFISAC	35 626	35 626
- S.T.A.M.	33 687	33 687
- S.I.A.	30 405	7 413
- GCI	21 464	3 358
- Fournisseurs divers	596 315	773 773
	7 963 020	7 018 073

12-2 Fournisseurs effets à payer

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- FCS	206 579	202 040
- Fathalli Khemais	17 779	15 155
- COTUSAL	14 059	-
- CCEI	3 643	-
- EMA KAMMOUN	3 174	-
- SNDP	-	2 250 000
- STAR	-	57 022
- TECHNOPREST	-	3 883
	245 234	2 528 100

Note 13 : Autres passifs courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Etat - Impôts et taxes à payer	354 738	115 941
Organismes sociaux et crébiteurs divers	1 250 551	1 100 894
Actionnaires - dividendes à payer	580 843	533 202
Charges à payer	143 348	143 348
Produits constatés d'avance	1 041 503	900 815
Comptes d'attente passif	6 250	6 250
	9 100	9 100
	3 386 333	2 809 550

13-1 Etat - Impôts et taxes à payer

	<u>31/12/2012</u>
- Etat Droits de Douanes	897 780
- Etat retenues sur honoraires	156 833
- Etat- impôts retenues sur salaires	106 456
- Etat Ristournes TFP	72 282
- Etat TFP	7 378
- Etat FOPROLOS	7 378
- Impôts à payer	2 444
	1 250 551

13-2 Organismes sociaux et crébiteurs divers

31/12/2012

- CNSS	420 761
- STAR assurance groupe	134 047
- Créditeurs divers	21 984
- CAVIS	4 051
	<hr/>
	580 843

13-3 Charges à payer

	<u>31/12/2012</u>
- Intérêts de retard sur impayés crédit	570 413
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	250 728
- Pénalités de retard	103 046
- Agios bancaires quatrième trimestre 2012	83 871
- Jetons de présence	33 125
- Honoraires d'expertise judiciaire	<hr/> 320
	1 041 503

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants	14-1	3 653 372
- Intérêts courus		1 000 435
- Emprunts Echus et Impayés	14-2	4 781 115
- Découverts bancaires		<hr/> 5 103 951
	14 538 873	12 639 631

14-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

	<u>31/12/2012</u>
- Ministère des Finances	1 000 000
- Attijari Bank	669 310
- BIAT	648223
- BH	504625
- BNA	409020
- Amen Bank	300 583
- Best Lease	54467
- STB 1	28571
- STB 2	24286
- STB 3	<hr/> 14287
	3 653 372

14-2 Emprunts Echus et Impayés

	<u>31/12/2012</u>
- Attijari Bank	1 059 741
- BIAT	1 413 035
- STB financement de stock	736 010
- BNA	647 615
- Ministère des FINANCES	500 000
- Public (crédit acheteur)	223 286
- STB 1	85 714
- STB 2	72 857
- STB 3	42 857
	<hr/>
	4 781 115

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
		<u>après retraitement</u>	<u>avant retraitement</u>
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	18 538 000	18 554 300	15 700 300
- Transport et autres services	14 697	12 208	12 208
- Autres locations	97 069	80 089	80 089
- Vente mélasse	-	17 185	17 185
- Vente chaux	738	354	354
- Vente déchets	2 500	-	-
- Vente paille	1 282	-	-
- Vente blé	6 933	-	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	18 661 219	18 664 136	15 810 136

Note 16 : Autres produits d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Location voie ferrée	241	1 371
- Location immeuble	15 000	15 000
- Autres locations	-	1 473
	<hr/>	<hr/>
	15 241	17 844

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Matières consommables	9 687 872	9 714 830
- Sacs des papiers	989 944	1 065 621
- Variations des stocks	(156 394)	(484 227)
- Eau et Électricité	817 218	777 607
- Divers autres achats	30 531	22 446
- Transferts de charges sur achats consommés	(128 784)	(85 051)
	<hr/>	<hr/>
	11 240 387	11 011 226

Note 18 : Charges de personnel

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Salaires	1 412 796	1 381 459
- Appointements	724 668	742 529
- Heures supplémentaires	122 858	134 234
- Heures de nuit	282 983	255 913
- Avantages en nature	70 780	64 534
- Primes et indemnités	3 063 616	2 456 921
- Cotisations et autres charges sociales	1 034 485	931 531
- Assurance groupe	243 625	221 782
- Habillement	64 530	57 750
- Congés payés	15 927	15 100
- Augmentation salaires 2012	209 546	-
- Formation du personnel	6 247	4 417
- Transfert des charges	(82 195)	(70 009)
	7 169 866	6 196 161

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Amortissement des immobilisations incorporelles	-	1 666
- Amortissement des immobilisations corporelles	1 735 354	1 945 559
- Provisions pour risques et charges	4 880	4 503
- Provisions pour dépréciation des stocks et en cours	103 085	-
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	248	7 761
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	(800)	(50 033)
- Reprise sur provisions des autres actifs courants	-	(1 495)
	1 842 767	1 907 961

Note 20 : Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Entretiens et réparations	254 541	164 037
- Prime d'assurances	271 382	266 795
- Loyers	22 878	22 861
- Etudes et recherches	4 223	67 735
- Personnel extérieur à l'entreprise	-	111 635
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	56 545	45 863
- Publicité, publication et relations publiques	64 997	60 099
- Transports	14 884	15 490
- Missions et réceptions	6 975	3 110
- Frais postaux	21 218	33 261
- Services bancaires	20 033	21 430
- Dons et subventions	56 029	39 659
- Jetons de présence	17 000	16 125

- Autres charges diverses ordinaires	16 201	24 882
- Charges divers ordinaires liés à une modification comptable	27 102	57 988
- Impôts et taxes	141 382	123 762
- Transferts des charges	(2 981)	(87 065)
	<u>992 409</u>	<u>987 667</u>

Note 21 : Charges financières nettes

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	631 392	836 773
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	350 372	279 257
- Intérêts des autres dettes	516 167	420 062
- Gains de change	-	(37)
- Revenus des autres créances	-	(57)
- Pertes de change	47 236	36 929
- Produits financiers liés à une modification comptable	(3 916)	(8 916)
- Intérêts bancaires sur opérations financières	-	-
	<u>1 541 251</u>	<u>1 564 011</u>

Note 22 : Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Intérêts 2010	78 184	-
- Intérêts 2011	43 190	-
- Produits nets sur cessions des immobilisations	-	19 305
- Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels	55 400	14 239
	<u>176 774</u>	<u>33 544</u>

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Autres flux d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	19 938	106 400
- Services bancaires et assimilés	14 115	22 219
- Jetons de présence payés	-	16 620
- Subventions accordées	56 029	39 659
- Impôts et taxes versés	83 026	103 485
- Autres charges	-	6 610
- Autres produits	(104 609)	(4 130)
	<u>68 499</u>	<u>290 863</u>

Note 24 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élèvent à 341 828 dinars et se détaillent comme suit :

- Matériel d'exploitation au cours de l'année précédente. CEM SFAX citerne à mélasse 237 727 dinars
- Matériels auprès de Best Lease : 54 649 dinars
- Mobilières et matériel de bureau 2011-2012: 49 452 dinars

Note 25 : Encaissements provenant des emprunts

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Amen Bank	4 047 378	-
- STB 2012	10 000 000	-
- Ministère des Finances	-	5 000 000
	14 047 378	5 000 000

Note 26 : Remboursements des emprunts

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Attijari Bank	55 776	111 552
- Amen Bank	3 533 949	200 000
- BH	474 187	445 585
- STB	1 483 681	-
- BIAT	-	44 872
- BNA	-	170 431
	5 547 593	972 440

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			VCN		
	31/12/2011	Entrées	Sorties	31/12/2012	31/12/2011	Dotations	Régularisations	31/12/2012	31/12/2012	
Logiciels	86 996	-	-	86 996	86 996	-	-	86 996	-	
Terrains	11 560	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	
Constructions	3 042 326	-	-	3 042 326	2 665 090	39 717	-	2 704 807	337 519	
A.A.I. Construction	3 613 778	14 102	-	3 627 880	3 399 308	83 600	-	3 482 908	144 972	
Matériels d'exploitation	61 796 945	193 435	167 100	61 823 280	56 274 780	1 391 641	144 634	57 521 787	4 301 493	
Pièces de rechange spécifiques	2 134 289	118 790	114 207	2 138 872	1 981 685	151 218	114 207	2 018 696	120 176	
Matériels de transport	1 054 469	-	-	1 054 469	967 321	49 783	-	1 017 104	37 365	
Mobiliers et matériels de bureau	840 441	31 092	-	871 533	808 119	19 395	-	827 514	44 019	
Immobilisations en cours	14 003	174 675	-	188 678	-	-	-	-	188 678	
Total	72 594 807	532 094	281 307	72 845 594	66 183 299	1 735 354	258 841	67 659 812	5 185 782	6 411 508

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en dinars)

Produits 2012	Charges 2012	SOLDES	31/12/2012	31/12/2011
Revenus et autres produits d'exploitation	18 676 460			(*)
	Déstockage	60 762		
Total	18 676 460	60 762	Production	18 615 698
				18 758 148
Production	18 615 698	Achats consommés	11 240 387	Marge sur coût matières
Marge sur coût matières	7 375 311	Autres charges externes	754 204	Valeur ajoutée brute
Valeur ajoutée brute	6 621 107	Impôts et taxes	148 974	
		Charges de personnel	7 169 866	
Total	6 621 107	Total	7 318 840	Insuffisance brute d'exploitation
				(697 733)
		Insuffisance brute d'exploitation	697 733	
Autres produits ordinaires	176 774	Autres charges ordinaires	114 377	
Produits de placement	35 886	Charges financières nettes	1 541 251	
		Dotation aux amortissements		
		et aux provisions ordinaires	1 842 767	
		Impôt sur le résultat des activités ordinaires	16 036	
Total	212 660	Total	4 212 164	Résultat des activités ordinaires
				(3 999 504)
		Résultat négatif des activités ordinaires	3 999 504	
Effets des modifications comptables positives	2 851 556			
Total	2 851 556	Total	3 999 504	Résultat net après modifications comptables
				(1 147 948)
				(2 857 090)

(*) Soldes retraités pour les besoins de la comparabilité.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION

(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2012
BNA	1968	4 000	10,000	40 000,000	-	40 000,000
	1974	2 000	11,000	22 000,000	-	22 000,000
	1975	2 000	11,000	22 000,000	-	22 000,000
	-	13 697	10,000	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900,000	-	15 900,000
SOCELTA	1975	5 000	10,000	50 000,000	50 000,000	-
	1981	5 000	10,000	50 000,000	50 000,000	-
SODIS	1966-1968	700	10,000	7 000,000	-	7 000,000
	-	5 300	10,000	Attribution gratuite	-	-
	1979	175	100,000	17 500,000	17 500,000	-
CST	1980-1981	500	100,000	50 000,000	50 000,000	-
	1969	1 000	10,000	10 000,000	10 000,000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10,000	20 000,000	20 000,000	-
STIA	1995	28	5,000	140,000	140,000	-
SOFOMECA	1967	5 154	5,000	25 770,000	25 770,000	-
	-	925	5,000	Attribution gratuite	-	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5,000	10 000,000	10 000,000	-
SKANES MEUBLES	1973	4 000	5,000	20 000,000	20 000,000	-
	1973	835	6,000	5 010,000	5 010,000	-
SAE PRESSE	1966	36	10,000	360,000	-	360,000
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10,000	5 000,000	5 000,000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10,000	60 000,000	-	60 000,000
Total				430 680,000	263 420,000	167 260,000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre
« STS » SA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS - SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Sur la base de notre audit, les états financiers ci-joints annexés appellent de notre part la réserve suivante :

Le revenu provenant du raffinage du sucre roux pour le compte de l'office du commerce de la Tunisie « OCT » au titre de l'exercice 2012 totalise 18 538 000 dinars. Ce montant, totalement encaissé, résulte de l'application de la prime de 110 dinars par tonne traitée, telle que décidée par le conseil interministériel du 14 juillet 2011, soit 15 686 000 dinars, et de l'effet de la révision de cette prime à 130 dinars, soit 2 852 000 dinars.

Notons à ce titre que, d'une part, aucune preuve écrite sur l'accord de révision de ladite prime ne nous ait été communiquée. Par ailleurs, la STS et l'OCT ont désigné, le 11 août 2014, un cabinet externe pour déterminer la prime de raffinage définitive au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 qui sera, conformément à l'article 9 de la convention de sous-traitance du 25 décembre 2013, soumise à l'approbation d'une commission interministérielle.

Ainsi, nous ne sommes pas en position de déterminer l'incidence de la fixation de la prime de raffinage définitive sur le chiffre d'affaires, le résultat de l'exercice et la situation nette de la société.

Opinion avec réserve

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été mentionné au paragraphe 3, les états financiers de la société Tunisienne du Sucre, arrêtés au 31 décembre 2012, dont le total net du bilan s'élève à 25 638 214 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice déficitaire avant modifications comptables de 3 999 504 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de 3 824 569 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société Tunisienne du Sucre, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- 4.1 Contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 02 octobre 2012 a décidé la continuation de l'exploitation sans pour autant procédé à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes. Il en découle que la dissolution judiciaire de la société peut être demandée par toute personne intéressée.
- 4.2 Contrairement à l'article 275 du même code, l'assemblée générale ordinaire ne s'est pas réuni courant l'exercice 2013 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2012 afin de contrôler les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives aux résultats.
- 4.2 Le rapprochement des données comptables avec les résultats de l'inventaire physique effectué en 2008, a fait ressortir des équipements totalement amortis pour une valeur brute de 8 391 481 dinars, dont certains sont non exploités suite à l'abandon de l'activité de sucrerie et d'autres sont réformés.

Et en absence d'un programme fixant leur sort, ces équipements demeurent, jusqu'à la date de préparation du présent rapport, inscrit à l'actif de la société.

5. Vérifications et informations spécifiques

- 5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 13 avril 2015
International Management & Auditing Company Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre
« STS » SA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2012, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2012, de conventions nouvelles rentrant dans le cadre de celles prévues par l'article précité.

Il nous a été donné tout de même de constater au cours de nos travaux d'audit l'existence des deux conventions suivantes :

- 1- La STS a contracté auprès de la société tunisienne de banque « STB » un crédit de 10 000 000 dinars remboursable sur 5 ans moyennant une garantie de l'Etat. Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration ;
- 2- Le président directeur général de la STS s'est porté garant solidaire du crédit leasing de 246 860 dinars que la société a obtenu pour le financement d'un matériel d'exploitation.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2012, d'anciennes conventions entrant dans le cadre de celles prévues par ledit article.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n° 187-2009 et l'arrêté n°188-2009 du 31 juillet 2009 du ministre de l'industrie de l'énergie et des petites et moyennes entreprises. Elle se compose de :

- Un salaire mensuel brut de 2 750 dinars ;
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence.

3-2- Obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (en dinars) :

	P.D.G	Passif au 31/12/2012
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	60 323 (*)	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	60 323	-

(*) La dotation annuelle aux amortissements s'élevant à 16 380 dinars et relative à la voiture de fonction du Président Directeur Général est intégrée à ce montant.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13 avril 2015

International Management & Auditing Company Membre de Leading Edge Alliance

Abderrazek SOUEI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La société STS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 Avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Abderrazek SOUEI**.

Bilan

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		95 723	86 996
Moins: Amortissements		(95 723)	(86 996)
		-	-
Immobilisations corporelles		73 318 699	72 758 598
Moins: Amortissements		(69 125 393)	(67 572 816)
03		4 193 306	5 185 782
Participations et créances liées à des participations		430 680	430 680
Moins: provisions Participations		(286 510)	(263 420)
04		144 170	167 260
Autres Immobilisations financières		57 755	83 224
Moins: provisions		(2 000)	(2 000)
05		55 755	81 224
Autres actifs non courants		-	-
		-	-
Total des actifs non courants		4 393 231	5 434 266
ACTIFS COURANTS			
Stocks		6 340 302	6 734 109
Moins: Provisions		(2 322 416)	(2 322 416)
06		4 017 886	4 411 693
Clients et comptes rattachés		12 542 017	8 517 245
Moins: Provisions		(251 613)	(251 613)
07		12 290 404	8 265 632
Autres actifs courants		1 419 246	612 422
Moins: Provisions		(71 285)	(70 468)
08		1 347 961	541 954
Liquidités et équivalents de liquidités		645 888	6 984 669
Total des actifs courants		18 302 139	20 203 948
TOTAL DES ACTIFS		22 695 370	25 638 214

Bilan

(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital		3 400 000	3 400 000
Réserves		790 824	947 677
Autres capitaux propres		20 952 975	20 945 127
Résultats reportés		(46 680 031)	(42 680 527)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(21 536 231)	(17 387 723)
Résultat de l'exercice		(4 423 646)	(3 999 504)
Total des capitaux propres	10	(25 959 877)	(21 387 227)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	21 377 393	20 713 036
Provisions pour risques et charges		26 317	9 733
Total des passifs non courants		21 403 710	20 722 769
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 111 282	8 377 466
Autres passifs courants	13	3 920 693	3 386 333
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	12 219 562	14 538 873
Total des passifs courants		27 251 537	26 302 672
Total des passifs		48 655 247	47 025 441
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		22 695 370	25 638 214

Etat de résultat

(Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	15	20 092 667	18 661 219
Autres produits d'exploitation	16	29 839	15 241
Total des produits d'exploitation		20 122 506	18 676 460
Charges d'exploitation			
Variations des stocks de produits finis et encours		(129 324)	60 762
Achats consommés	17	12 655 704	11 240 387
Charges de personnel	18	8 010 424	7 169 866
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	1 734 665	1 842 767
Autres charges d'exploitation	20	1 187 277	992 409
Total des charges d'exploitation		23 458 746	21 306 191
Résultat d'exploitation			
		(3 336 239)	(2 629 731)
Charges financières nettes	21	(1 909 892)	(1 541 251)
Produits des placements		57 439	35 886
Autres gains ordinaires	22	803 753	176 774
Autres pertes ordinaires		(4 104)	(25 147)
Résultat des activités ordinaires		(4 389 043)	(3 983 469)
Impôt sur les bénéfices		(34 603)	(16 036)
Résultat net de l'exercice		(4 423 646)	(3 999 504)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	2 851 556
Résultat après modification comptables		(4 423 646)	(1 147 948)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)

Notes 31/12/2013 31/12/2012

(modèle de référence)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients		16 107 986	17 247 364
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(18 823 512)	(20 739 809)
Intérêts payés		(1 300 734)	(791 360)
Autres flux d'exploitation	23	(206 068)	(68 499)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		(4 222 328)	(4 352 304)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	24	(444 909)	(341 828)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	25	5 828	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(439 081)	(341 828)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes encaissés		18 916	18 916
Encaissements provenant des emprunts	26	7 538 000	14 047 378
Remboursements d'emprunt	27	(6 962 657)	(5 547 593)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		594 259	8 518 701
Variation de trésorerie		(4 067 150)	3 824 569
Trésorerie au début de l'exercice		1 880 719	(1 943 850)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(2 186 431)	1 880 719

NOTE N° 01: PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de 750 000 dinars. Ce capital est passé à 1 700 000 dinars en 1963 et à 3 400 000 dinars en 1974.

Jusqu'à l'année 2009, la société avait pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse. Désormais et en vertu de la décision du conseil interministériel tenu en mois de septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, et son rôle s'est limité au raffinage du sucre roux en sucre blanc pour le compte de l'Office de Commerce de la Tunisie (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2013

L'exercice 2013 est ponctué par les faits marquants suivants :

- Augmentation du chiffre d'affaires de **1 431 448 dinars** par rapport à l'exercice 2012 pour passer de **18 661 219 dinars à 20 092 667 dinars**. Cette variation est essentiellement expliquée par l'augmentation de la production qui a atteint 153 116 tonnes contre 142 600 tonnes en 2012 ;
- Aggravation du déficit de l'ordre de **537 527 dinars**, soit de 13,44% par rapport à l'exercice 2012 expliqué principalement par :
 - La hausse des charges du personnel et des achats consommés pour respectivement 841 408 dinars et 1 415 252 dinars ;
 - L'augmentation des revenus et autres gains ordinaires pour respectivement 1 431 448 dinars et 535 842 dinars.
- Hausse des charges de personnel suite à l'opération d'assainissement social réalisé par la STS courant le mois de juillet 2013 engendrant un coût de **1 091 824 dinars** représentant l'indemnité de préavis et l'indemnité de licenciement ;
- Structure financière déséquilibrée avec des fonds propres négatifs de l'ordre de **25 959 877 dinars** et un fonds de roulement également négatif de l'ordre de **8 949 398 dinars** ;
- Déblocage de la première et la deuxième tranche du crédit contracté en 2008 auprès de la Banque de l'Habitat respectivement pour **530 000 dinars** et **237 000 dinars**. Le déblocage dudit crédit a été conditionné par le déclenchement de la réalisation du schéma d'investissement objet dudit financement ;
- Emission d'un crédit auprès de la trésorerie générale de la Tunisie pour **1 300 000 dinars** remboursable sur cinq ans et finançant le coût de l'assainissement social de la STS ;
- Consolidation des crédits conclus avec la BIAT pour **2 765 000 dinars** remboursable sur 10 ans et avec ATTIJARI BANK pour **2 706 000 dinars** remboursable sur 7 ans. Ces deux banques ont abandonné les intérêts de retard relatifs aux exercices 2011 et 2012 respectivement pour **119 269 dinars** et **65 616 dinars** en application des protocoles d'accord de consolidation conclus avec la STS.
- La STS a encaissé **2 854 000 dinars** en décembre 2014 sous forme d'une deuxième avance versée par l'OCT au titre de la régularisation des contrats de raffinage relatifs à l'exercice 2011 sur la base de **130 dinars** la tonne.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1- Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2-Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

*2-2-1- *Immobilisations**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

• Constructions	5%
• Matériels de transport	20 %
• Matériels d'exploitation	15 %
• Installations générales, agencements et aménagements	15%
• Equipements de bureau	20 %
• Matériels informatiques	33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « premier entré premier sorti -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre blanc) sont évalués à leur coût de production.

Les stocks des sous-produits (mélasse) sont évalués à la valeur de réalisation nette.

NOTES RELATIVES AU BILAN

*Note 03 : *Immobilisations corporelles**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Terrains	11 560	11 560
- Constructions	3 042 326	3 042 326
- A.A.I. Construction	3 655 002	3 627 880
- Pièces de rechange spécifiques	2 137 435	2 138 872
- Matériels d'exploitation	62 289 557	61 630 980
- Matériels de transport	1 035 805	1 054 470
- Mobiliers et matériels de bureau	880 803	871 533
- Immobilisations en cours	73 911	188 677
- Immobilisations à statut juridique particulier	<u>192 300</u>	<u>192 300</u>
	73 318 699	72 758 598

*Note 04 : *Participations et créances liées à des participations**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Titres de participations	430 680	430 680
- Provisions pour dépréciation des participations	(286 510)	(263 420)
	144 170	167 260

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2013 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Autres Immobilisations financières

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Prêts au personnel	55 755	81 224
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)
	<u>55 755</u>	<u>81 224</u>

Note 06 : Stocks

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net au 31/12/2013</u>	<u>Net au 31/12/2012</u>
- Matières premières	-	-	-	156 567
- Matières consommables et pièces de rechange	5 927 429	(2 251 681)	3 675 748	3 980 845
- Emballages	151 391	-	151 391	212 859
- Stocks liés à l'activité agricole	116 751	(70 735)	46 016	46 015
- Produits finis	144 731	-	144 731	15 407
	<u>6 340 302</u>	<u>(2 322 416)</u>	<u>4 017 886</u>	<u>4 411 693</u>

Note 07 : Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Clients ordinaires	7-1	12 290 404
- Clients douteux	251 613	251 613
- Moins : Provisions	(251 613)	(251 613)
	<u>12 290 404</u>	<u>8 265 632</u>

Note 7-1 Clients ordinaires

Les clients ordinaires ont augmenté par rapport à l'exercice 2012. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'exercice 2013 en termes de quantité et de tarif de raffinage.

Note 08 : Autres actifs courants

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Personnel - Avances et acomptes	278 929	309 920
- Moins : Provisions	(9 154)	(8 337)
- Fournisseurs -avances et acomptes	797 545	50 770
- Moins : Provisions	(26 934)	(26 934)
- Etat - Impôts et taxes	150 697	172 973
- Charges constatées d'avance	96 151	4 847
- Débiteurs divers	47 921	47 106
- Moins : Provisions	(31 203)	(31 203)

- Comptes d'attente	29 011	8 806
- Moins : Provisions	(3 994)	(3 994)
- Produits à recevoir	18 991	18 000
	1 347 961	541 954

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	500 000	-
- Compte de trésor	182	182
- Banques	143 079	6 981 648
- Caisses	2 627	2 839
	645 888	6 984 669

Note 10 : Capitaux propres

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Capital social	3 400 000	3 400 000
- Réserves	790 825	947 677
- Résultats reportés	(48 367 257)	(44 367 753)
- Modifications comptables	10-1	1 687 227
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 701
- Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500
- Subventions d'investissement	7 848	-
- Résultat de l'exercice	(4 423 646)	(3 999 504)
	(25 959 877)	(21 387 227)

Note 10-1 Modifications comptables

En attendant la fixation de la prime de raffinage du sucre roux pour les exercices 2011, 2012 et 2013 entre la STS et l'OCT, une deuxième avance a été octroyée en date du 03 décembre 2014 par l'OCT relative à l'exercice 2011 d'un montant net d'impôt de 2 851 556 dinars par rapport à un prix de base de 130 dinars la tonne. Celle-ci a fait l'objet d'une écriture de modification comptable au cours de l'exercice 2012.

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Crédit BH 2007	-	131 139
- Crédit BH 2013 (1 ^{ère} tranche)	11-1	419 361
- Crédit BH 2013 (2 ^{ème} tranche)	11-1	209 962
- Crédit STB	33 571	100 714
- Crédit STB 2012	11-2	8 333 333
- Crédit BNA	374 920	783 940

- Crédit AB 2010		3 426 203	3 746 794
- Crédit B.SUD 2006		-	1 338 621
- Crédit Attijari 2013	11-3	2 314 800	-
- Crédit BIAT 2010		-	866 581
- Crédit BIAT 2013	11-3	2 534 464	-
- Crédit Etat		150 000	150 000
- Crédit Ministère des Finances 2011	11-4	2 500 000	3 500 000
- Crédit Ministère des Finances 2013	11-5	1 040 000	-
- Dettes BEST LEASE 2012		40 779	95 247
		21 377 393	20 713 036

11-1 Crédit BH 2013

1^{ère} tranche

Montant de crédit : 530 000
 Date : 07 Mars 2013
 Taux d'intérêts : 6,61%
 Délai de remboursement : 7 ans

2^{ème} tranche

Montant de crédit : 237 000
 Date : 01 Novembre 2013
 Taux d'intérêts : 7,22%
 Délai de remboursement : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

La STS a obtenu un crédit auprès de la STB pour les conditions suivants:

Montant total	10 000 000
Date de conclusion du contrat	6 décembre 2012
Durée de remboursement	7 ans
Suretés accordées	garantie de l'Etat

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

Durant l'exercice 2013, la STS a conclu des contrats de rééchelonnement de ses crédits la BIAT et ATTIJARI BANK qui demeurent impayés au 31/12/2012 avec les conditions suivantes:

Crédit BIAT

Montant de crédit	2 765 000
Date	24/10/2013
Taux d'intérêts	6,97%
Délai de remboursement	10 ans
Montant des intérêts de retard abondons	362 000

Crédit ATTIJARI BANK

Montant de crédit	2 706 000
Date	16/12/2013
Taux d'intérêts	6,25%
Délai de remboursement	7 ans
Montant des intérêts de retard abandonnés	213 766

11-4 Crédit Ministère des Finances 2011

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un crédit auprès du Ministère des Finances :

Montant total	5 000 000
Date de conclusion du contrat	6 décembre 2012
Date du premier remboursement	1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit:

Montant total	5 000 000
Echéances impayées	(1 500 000)
reclassement 2013	<u>(1 000 000)</u>
	2 500 000

11-5 Crédit Ministère des Finances 2013

La STS a obtenu en 2013 un crédit auprès du Ministère des Finances :

Objet	Finance du programme d'assainissement sociale
Montant total	1 300 000
Date	27-mai-13
Remboursement	5 tranches

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Fournisseurs d'exploitation	12-1	9 926 601	7 963 020
- Fournisseurs d'immobilisations		38 363	16 411
- Fournisseurs effets à payer	12-2	966 241	245 234
- Fournisseurs, factures non encore parvenues		<u>180 077</u>	<u>152 801</u>
		11 111 282	8 377 466

12-1 Fournisseurs d'exploitation

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- SNDP		5 774 113	4 130 820
- OCT		1 111 504	1 111 504
- SNCFT		612 834	612 834
- EDF & MAN		592 681	560 915
- CUBAZUGAR		325 294	307 859
- FCS		242 444	-

- Fournisseurs divers étrangers	74 055	67 592
- ATCE	210 545	210 545
- Assurance STAR	125 474	137 153
- SONEDÉ	189 460	64 012
- S.T.E.G.	42 660	42 289
- COFISAC	35 626	35 626
- S.T.A.M.	33 687	33 687
- S.I.A.	24 367	30 405
- GCI	-	21 464
- Fournisseurs divers	<u>531 857</u>	<u>596 315</u>
	9 926 601	7 963 020

12-2 Fournisseurs effets à payer

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- FCS	153 411	206 579
- Fathalli Khemais	21 511	17 779
- COTUSAL	35 074	14 059
- TRADETEK	575 324	-
- SCPCI	42 431	-
- CCEI	-	3 643
- EMA KAMMOUN	55 211	3 174
- STAR	<u>83 279</u>	<u>-</u>
	966 241	245 234

Note 13 : Autres passifs courants

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Personnel et comptes rattachés	164 997	354 738
- Etat - Impôts et taxes à payer	13-1	1 250 551
- Organismes sociaux et créateurs divers	13-2	403 309
- Actionnaires - dividendes à payer		143 348
- Charges à payer	13-3	1 041 503
- Produits constatés d'avance		6 250
- Comptes d'attente passif	<u>12 072</u>	<u>9 100</u>
	3 920 693	3 386 333

13-1 Etat - Impôts et taxes à payer

	<u>31/12/2013</u>
- Etat Droits de Douanes	1 574 474
- Etat retenues sur honoraires	125 205

- Etat- impôts retenues sur salaires	104 313
- Etat Ristournes TFP	91 346
- Etat TFP	6 698
- Etat FOPROLOS	6 698
	<hr/>
	1 908 734

13-2 Organismes sociaux et créateurs divers

	<u>31/12/2013</u>
- CNSS	376 933
- Créditeurs divers	21 983
- CAVIS	4 393
	<hr/>
	403 309

13-3 Charges à payer

	<u>31/12/2013</u>
- Intérêts de retard sur impayés crédit	707 075
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	271 139
- Pénalités de retard	68 193
- Agios bancaires quatrième trimestre 2013	76 999
- Jetons de présence	49 625
- Honoraires d'expertise judiciaire	320
- Commissions/caution bancaire	104 208
	<hr/>
	1 277 559

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants	14-1	4 594 542
- Intérêts courus		3 653 372
- Emprunts Echus et Impayés	14-2	1 018 312
- Découverts bancaires		4 781 115
	<hr/>	<hr/>
	2 832 319	5 103 950
	<hr/>	<hr/>
	12 219 562	14 538 873

14-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

	<u>31/12/2013</u>
- Ministère des Finances 1	1 000 000
- Ministère des Finances 2	260 000
- Attijari Bank	391 200
- BIAT	202 504
- BH 1 TR	64 772
- BH 2 1TR	131 139
- BH2 2TR	27 038

- BNA	409 020
- Amen Bank	320 592
- Best Lease	54 467
- STB 1	28 571
- STB 2	24 286
- STB 3	14 286
- STB 4	1 666 667
	<hr/>
	4 594 542

14-2 Emprunts Echus et Impayés

	<u>31/12/2013</u>
- STB financement de stock	736 009
- BNA	1 056 635
- Ministère des FINANCES	1 500 000
- Public (crédit acheteur)	246 745
- STB 1	100 000
- STB 2	85 000
- STB 3	50 000
	<hr/>
	3 774 389

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	19 905 041	18 538 000
- Transport et autres services	4 800	14 697
- Vente chaux	-	738
- Vente déchets	-	2 500
- Vente paille	1 295	1 282
- Vente blé	9 017	6 933
- Autres locations	127 916	97 069
- Autres prestations de services	44 598	-
	<hr/>	<hr/>
	20 092 667	18 661 219

Note 16 : Autres produits d'exploitation

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Autres produits	14 145	-
- Location immeuble	15 000	15 000
- Location voie ferrée	694	241
	<hr/>	<hr/>
	29 839	15 241

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Matières consommables	10 225 715	9 687 872
- Sacs des papiers	964 660	989 944
- Variations des stocks	523 132	(156 394)
- Eau et Electricité	1 038 801	817 218
- Divers autres achats	17 593	30 531
- Transferts de charges sur achats consommés	<u>(114 197)</u>	<u>(128 784)</u>
	12 655 704	11 240 387

Note 18 : Charges de personnel

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Salaires	1 234 407	1 412 796
- Appointements	683 325	724 668
- Heures supplémentaires	103 669	122 858
- Heures de nuit	247 263	282 983
- Avantages en nature	68 062	70 780
- Primes et indemnités	3 489 769	3 063 616
- Cotisations et autres charges sociales	1 076 580	1 034 485
- Assurance groupe	228 247	243 625
- Habillement	67 367	64 530
- Congés payés	17 841	15 927
- Reprise sur augmentation salaires	(226 180)	209 546
- Formation du personnel	12 253	6 247
- Indemnités de préavis	71 102	-
- Indemnités de licenciement	1 020 723	-
- Transfert des charges	<u>(84 004)</u>	<u>(82 195)</u>
	8 010 424	7 169 866

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Amortissement des immobilisations Corporelles & Incorporelles	1 694 174	1 735 354
- Provisions pour risques et charges	26 317	4 880
- Provisions pour dépréciation des stocks et en cours	-	103 085
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	817	248
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	23 090	-
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	<u>(9 733)</u>	<u>(800)</u>
	1 734 665	1 842 767

Note 20 : Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Entretiens et réparations	264 517	254 541
- Prime d'assurances	275 635	271 382
- Loyers	22 872	22 878
- Etudes et recherches	6 680	4 223
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	70 264	56 545
- Publicité, publication et relations publiques	68 893	64 997
- Transports	12 940	14 884
- Missions et réceptions	7 745	6 975
- Frais postaux	24 344	21 218
- Services bancaires	104 048	20 033
- Dons et subventions	63 600	56 029
- Jetons de présence	17 625	17 000
- Autres charges diverses ordinaires	15 392	16 201
- Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	92 698	27 102
- Impôts et taxes	140 218	141 382
- Transferts des charges	(194)	(2 981)
	1 187 277	992 409

Note 21 : Charges financières nettes

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	1 190 521	631 392
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	289 459	350 372
- Intérêts des autres dettes	357 136	516 167
- Revenus des autres créances	(5 898)	-
- Pertes de change	79 591	47 236
- Produits financiers liés à une modification comptable	(916)	(3 916)
	1 909 892	1 541 251

Note 22 : Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels	388 363	55 400
- Abandon des intérêts de retard sur emprunt Attijari Bank	86 834	-
- Abandon des intérêts de retard sur emprunt BIAT	186 944	-
- Reprise sur agios débiteurs prélevés à tort par Attijari Bank	135 784	-
- Abandon des intérêts de retards sur emprunt Amen Bank :		
- Intérêts 2010	-	78 184
- Intérêts 2011	-	43 190
- Produits nets sur cessions des immobilisations	5 828	-
	803 753	176 774

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Autres flux d'exploitation

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	187 382	19 938
- Services bancaires et assimilés	170 916	14 115
- Jetons de présence payés	1 125	-
- Subventions accordées	63 600	56 029
- Impôts et taxes versés	140 218	83 026
- Autres charges	15 392	-
- Autres produits	(372 565)	(104 609)
	<u>206 068</u>	<u>68 499</u>

Note 24 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élèvent à 444 909 dinars et correspondent principalement :

- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2012 : 116 289 dinars
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2013 : 45 647 dinars
- Remplacement des éléments de l'économiseur de la chaudière : 204 098 dinars
- Best lease : financement de l'acquisition des matériels 2013 : 54 649 dinars
- Divers fournisseurs : Acquisition matériels industriels et mobiliers et matériels de bureau 2012-2013: 24 226 dinars

Note 25 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

La STS a cédé, durant l'exercice 2013, une voiture Renault 19 totalement amortie pour une valeur de 5 828 DT.

Note 26 : Encaissements provenant des emprunts

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Amen Bank	-	4 047 378
- STB 2012	-	10 000 000
- BH 2013 : 1ère tranche	530 000	-
- BH 2013 : 2 ème tranche	237 000	-
- Attij bank	2 706 000	-
- BIAT	2 765 000	-
- Ministère des Finances 2013	1 300 000	-
	<u>7 538 000</u>	<u>14 047 378</u>

Note 27 : Remboursements des emprunts

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Attijari Bank	3 067 672	55 776
- Amen Bank	-	3 533 949
- BH 2007	504 625	474 187
- STB	33 571	1 483 681
- BH 2013 1ére TRANCHE	45 867	-
- AB 2012	300 583	-
- BIAT 2010	2 927 839	-
- BIAT 2013	28 033	-
- BEST LEASE	54 467	-
	<hr/> 6 962 657	<hr/> 5 547 593

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31/12/2012	Entrées	Sorties	31/12/2013	31/12/2012	Dotations	Régularisations	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Logiciels	86 996	8 727	-	95 723	86 996	8 727	-	95 723	-	-
Terrains	11 560	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	11 560
Constructions	3 042 326	-	-	3 042 326	2 704 807	39 717	-	2 744 524	297 802	337 519
A.A.I. Construction	3 627 880	27 122	-	3 655 002	3 482 908	68 767	-	3 551 675	103 327	144 972
Matériels d'exploitation	61 823 280	658 576	-	62 481 856	57 521 787	1 397 040	-	58 918 828	3 563 029	4 301 493
Pièces de rechange spécifiques	2 138 872	112 769	114 206	2 137 435	2 018 696	133 638	114 206	2 038 128	99 307	120 176
Matériels de transport	1 054 469	-	18 665	1 035 804	1 017 104	27 498	18 665	1 025 937	9 867	37 365
Mobiliers et matériels de bureau	871 533	9 270	-	880 803	827 514	18 787	-	846 301	34 502	44 019
Immobilisations en cours	188 678	45 977	160 743	73 912	-	-	-	-	73 912	188 678
Total	72 845 594	862 442	293 614	73 414 422	67 659 812	1 694 174	132 870	69 221 116	4 193 306	5 185 782

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013
 (Exprimé en dinars)

Produits 2013	Charges 2013	Soldes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus et autres produits d'exploitation	20 122 506			
Production stockée	129 325			
Total	20 251 831		Production	20 251 831 18 615 698
Production	20 251 831	Achats consommés	Marge sur coût matières	7 596 127 7 375 311
Marge sur coût matières	7 596 127	Autres charges externes	Valeur ajoutée brute	6 656 347 6 621 107
Valeur ajoutée brute	6 656 347	Impôts et taxes	150 880	
		Charges de personnel	8 010 424	
Total	6 656 347	Total	8 161 304	Insuffisance brute d'exploitation (1 504 957) (697 733)
		Insuffisance brute d'exploitation	1 504 957	
Autres produits ordinaires	803 753	Autres charges ordinaires	100 720	
Produits de placement	57 439	Charges financières	1 909 893	
		Dotation aux amortissements		
		et aux provisions ordinaires	1 734 665	
		Impôt sur le résultat des activités ordinaires	34 603	
Total	861 192	Total	5 284 838	Résultat des activités ordinaires (4 423 646) (3 999 504)
		Résultat négatif des activités ordinaires	4 423 646	
Effets des modifications comptables	-	Effets des modifications comptables	-	
Total	-	Total	4 423 646	Résultat net après modifications comptables (4 423 646) (1 147 948)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION
(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2013
BNA	1968	4 000	10	40 000	8 800	31 200
	1974	2 000	11	22 000	6 400	15 600
	1975	2 000	11	22 000	6 400	15 600
	-	13 697	10	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900	585	15 315
SOCELTA	1975	5 000	10	50 000	50 000	-
	1981	5 000	10	50 000	50 000	-
SODIS	1966-1968	700	10	7 000	-	7 000
	-	5 300	10,000	Attribution gratuite	-	-
CST	1979	175	100	17 500	17 500	-
	1980-1981	500	100	50 000	50 000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10	10 000	10 000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10	20 000	20 000	-
STIA	1995	28	5	140	140	-
SOFOMECA	1967	5 154	5	25 770	25 770	-
	-	925	5	Attribution gratuite	-	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5	10 000	10 000	-
SKANES MEUBLES	1973	4 000	5	20 000	20 000	-
	1973	835	6	5 010	5 010	-
SAE PRESSE	1966	36	10	360	-	360
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10	5 000	5 000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10	60 000	905	59 095
Total				430 680	286 510	144 170

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31/12/2013

I-CAUTIONS BANCAIRES EMISES

- Bénéficiaire : OMMP Bizerte (Location de dépôt à port Bizerte)
Montant : 22 909.906 DT
Banque Emettrice : Amen Bank
- Bénéficiaire : Receveur de douane (droit de douane sur importation du sucre roux)
Montant : 735 932.000 DT
Banque Emettrice : Amen Bank

II- CAUTIONS BANCAIRES RECUES

II-1: Cautions en EURO:

Fournisseurs	Marché	Banque Emettrice	Date caution	Montant	Validité
PUROLITE INTER SEFAR FILTUS	Acquisition Résines ACQUISITION POCHES FILTRANTS	Purolite	05/06/2013 25/04/2012	3 582,00 1 459,20	31/10/2013 4 mois après la réception

II-1: Cautions en USD:

Fournisseurs	Marché	Banque émettrice	Montant
EDF MAN	ACHAT SUCRE ROUX	STB	157 657,50
EDF MAN	ACHAT SUCRE BRUT	STB	149 520,00

II-3: Cautions en DT :

Marché	Fournisseur	Banque émettrice	DATE	Montant	Validité
Acquisition de fourniture de pompes	IRAM Tunisie	STB	24/12/2013	6 364,183	1mois/RD
Acquisition cokes Métallurgiques	TRADETEK	BTK	17/12/2013	18 432,000	4mois/RD
Acquisition Poches filtrantes	F4T	BTK	19/12/2013	2 949,717	4mois/RD
Acquisition sacs	SIS	STB	26/12/2013	30 891,456	4mois/RD
Acquisition poches filtrantes 2013	F4T	UBCI	02/01/2013	3 445,804	4mois/RD
Acquisition Soude liquide 2013	SCPCI	Amen Bank	18/03/2013	8 128,725	4mois/RD
Acquisition sel marin	COTUSAL	BT	21/05/2013	6 448,464	4mois/RD
Acquisition bac à Egouts	CEM	ATB	06/05/2013	3 876,300	1mois/RD
Mise à niveau des automates programmables	SEA ELECTRONICS	BIAT	19/09/2013	1 630,200	1mois/RD
Transport sucre roux	LST	BTE	14/05/2013	35 612,000	4mois/RD
Acquisition hydrosulfite de soude	PROCHIMAT	BT	03/01/2013	5 664,000	4mois/RD
Acquisition Produits chimiques	Palliser	Amen Bank	10/01/2013	1 418,832	4mois/RD
Débarquement sucre	STAM	ATB	23/01/2013	48 434,400	4mois/RD
Acquisition sacs	FCS	BIAT	06/02/2013	42 389,942	4mois/RD
Acquisition e installation pont bascule	Gharbie industrie	ATB	12/03/2013	1 522,200	1mois/RD
Acquisition d'un ballon	PROGRES INDUSTRIES	Attijari BANK	13/03/2013	1 371,421	1mois/RD
Transport sucre blanc	HAMZA TRANSPORT	STSUID BANK	25/04/2013	39 000,000	4mois/RD
Acquisition Résines	Purolite	BIAT	05/06/2013	3 582,60	31/10/2013
Acquisition d'une chargeuse articulée	SOSEC	BIAT	28/05/2012	4 327,680	1mois/RD
Acquisition Soude liquide 2012	SCPCI	Amen Bank	28/03/2012	1 141,769	1mois/Rec
Acquisition Sel Marin 2012	COTUSAL	BT	19/03/2012	5 569,128	1mois/RD
Acquisition cokes Métallurgiques	SOCOTU	STB	07/09/2012	21 809,613	4mois/RD
Acquisition d'un chariot élévateur	PARENIN	Amen Bank	03/07/2012	7 199,614	4mois/RD
Acquisition d'un chariot élévateur	PARENIN	Amen Bank	02/05/2012	2 159,884	4mois/RD

Marché	Fournisseur	Banque émettrice	DATE	Montant	Validité
Acquisition sacs en polypropylène	FCS	BIAT	26/04/2012	28 932,137	4mois/RD
Transport sucre e divers	HARCH	BNA	06/03/2012	29 190,000	4mois/RD
Débarquement sucre	STAM	ATB	08/02/2011	46 800,090	4mois/RD
Acquisition sacs en polypropylène	COFISAC	BNA	31/03/2010	13 321,940	4mois/RD
Acquisition Soude liquide	SCPCI	Amen Bank	27/07/2010	3 345,300	31/07/2011
Débarquement sucre	STAM	ATB	05/04/2010	48 482,200	4mois/RD
Contrats d'assurance	COMAR	Amen Bank	07/01/2008	21 582,036	4mois/Rec
Réalisation d'un inventaire physique	RAJA ISMAIL	BNA	16/0/2007	768,000	1mois/RD
Acquisition Produits chimiques	JAOUHARA	BNA	22/04/2005	20 026,332	1mois/RD
Acquisition Produits chimiques	JAOUHARA	BNA	22/06/1999	9 913,734	1mois/RD

III- GARANTIES RECUES

- Bénéficiaire : Société Tunisienne des Banques
Montant : 10 000 000,000 DT
Donneur de garantie : ETAT TUNISIEN : Il s'agit d'une garantie de l'Etat accordée à la STS le 11/12/2012 au profit de la Société Tunisienne des Banques en remboursement d'un crédit CMT obtenu suivant contrat du 06/12/2012

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre
« STS » SA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS - SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Sur la base de notre audit, les états financiers ci-joints annexés appellent de notre part la réserve suivante :

Le revenu provenant du raffinage du sucre roux pour le compte de l'office du commerce de la Tunisie « OCT » au titre de l'exercice 2013 totalise 19 905 041 dinars. Ce montant, totalement encaissé, résulte de l'application de la prime de 110 dinars par tonne traitée, telle que décidée par le conseil interministériel du 14 juillet 2011, soit 16 842 727 dinars, et de l'effet de la révision de cette prime à 130 dinars, soit 3 062 314 dinars.

Notons à ce titre que, d'une part, aucune preuve écrite sur l'accord de révision de ladite prime ne nous ait été communiquée. Par ailleurs, la STS et l'OCT ont désigné, le 11 août 2014 ,un cabinet externe pour déterminer la prime de raffinage définitive au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 qui sera, conformément à l'article 9 de la convention de sous-traitance du 25 décembre 2013, soumise à l'approbation d'une commission interministérielle.

Ainsi, nous ne sommes pas en position de déterminer l'incidence de la fixation de la prime de raffinage définitive sur le chiffre d'affaires, le résultat de l'exercice et la situation nette de la société.

Opinion avec réserve

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été mentionné au paragraphe 3, les états financiers de la société Tunisienne du Sucre, arrêtés au 31 décembre 2013, dont le total net du bilan s'élève à 22 695 370 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice déficitaire de 4 423 646 dinars et une variation négative des flux de trésorerie de 4 067 150 dinars, sont sincères et réguliers pour tous les aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société Tunisienne du Sucre, en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- 4.1 Contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 02 octobre 2012 a décidé la continuation de l'exploitation sans pour autant procédé à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes. Il en découle que la dissolution judiciaire de la société peut être demandée par toute personne intéressée.
- 4.2 Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, jusqu'à la date de préparation du présent rapport, l'assemblée générale ordinaire ne s'est pas réuni afin de contrôler les actes de gestion de la société, approuver les comptes des exercices 2012 et 2013 et rendre les décisions relatives aux résultats desdits exercices.
- 4.3 Des équipements hors exploitation et d'autres à réformer, identifiés suite à l'opération d'inventaire physique, demeurent toujours à l'actif du bilan de la société à défaut d'un programme fixant leur sort. Ces immobilisations totalement amorties, ont une valeur comptable brute de 8 391 481 dinars.

5. Vérifications et informations spécifiques

- 5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société par rapport à la réglementation en vigueur.
- 5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 13 avril 2015
International Management & Auditing Company Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre
« STS » SA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil
pas avisés de l'existence,
de conventions nouvelles
celles prévues par l'édit article.

d'administration ne nous a
au titre de l'exercice 2013,
rentrant dans le cadre de

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Les anciennes conventions entrant dans le cadre de celles prévues par l'article 200 et produisant encore leurs effets durant l'exercice 2013, se détaillent comme suit :

- 1- Un crédit garantie par l'Etat accordé à la Société Tunisienne du Sucre par la Société Tunisienne des Banques « STB » d'un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur cinq ans. Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration de la société.
- 2- Un crédit de leasing pour le financement d'un matériel d'exploitation s'élevant à 246 860 dinars l'organisme prêteur a pu obtenir pour ce crédit la garantie solidaire du président directeur général de la société.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n°187-2009 et l'arrêté n°188-2009 du 31 juillet 2009 du ministre de l'industrie de l'énergie et des petites et moyennes entreprises.

Elle se compose de :

- Un salaire mensuel brut de 2 750 dinars ;
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence

3-2- Obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en dinars) :

	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	61 268 (*)	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	61 268	-

(*) La dotation annuelle aux amortissements s'élevant à 16 380 dinars et relative à la voiture de fonction du Président Directeur Général est intégrée à ce montant.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13 avril 2015

International Management & Auditing Company Membre de Leading Edge Alliance

Abderrazek SOUEI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **06 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Salah DHIBI.

BILAN Arrêté au 31/12/2014 (en dinars tunisiens)

ACTIF	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	AC 1	1 097 017	1 103 078
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		798 551	772 200
Obligations et valeurs assimilées		298 466	330 878
Autres valeurs		-	-
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	348 824	334 746
Placements monétaires		265 991	300 995
Disponibilités		82 333	33 751
TOTAL ACTIF		1 445 841	1 437 824
PASSIF		18 556	16 049
Opérateurs Créditeurs	PA 1	18 556	16 049
TOTAL PASSIF		18 556	16 049
ACTIF NET		1 427 285	1 421 775
Capital	CP 1	1 380 980	1 383 574
Sommes Distribuables	CP2	46 305	38 201
Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	-
Sommes distribuables de l'exercice		46 290	38 201
ACTIF NET		1 427 285	1 421 775
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 445 841	1 437 824

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2014
(en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille – titres		48 457	40 609
Dividendes	PR 1	32 675	29 932
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 782	10 677
Revenus des placements monétaires	PR 2	12 278	12 279
Total des revenus des placements		60 735	52 888
Charges de gestion des placements	CH 1	-13 905	-14 605
Revenu net des placements		46 830	38 283
Autres produits		-	-
Autres charges	CH 2	-95	-95
Résultat d'exploitation		46 735	38 188
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-445	13
Sommes distribuables de l'exercice		46 290	38 201
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		445	-13
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		32 490	-106 165
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		17 743	27 072
Frais de négociation de titres		-1 442	-632
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		95 526	-41 537

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2014
(en dinars tunisiens)

	31/12/2014	31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	95 526	-41 537
Résultat d'exploitation	46 735	38 188
Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	32 490	-106 165
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	17 743	27 072
Frais de négociation de titres	-1 442	-632
Distribution de dividendes	-37 135	-27 858
Transactions sur le capital		
a- Souscriptions		
Capital	5 610	4 352
Régularisation des sommes non distribuables	5 481	4 483
Régularisation des sommes distribuables	105	-144
	24	13
b- Rachats	-58 491	-
Capital	-56 857	-
Régularisation des sommes non distribuables	-114	-
Régularisation des sommes distribuables	-1 520	-
Variation de l'actif net	5 509	-65 043
Actif net		
en début de l'exercice	1 421 775	1 486 818
en fin de l'exercice	1 427 285	1 421 775
Nombre d'actions		
en début de l'exercice	18 932	18 874
en fin de l'exercice	18 229	18 932
VALEUR LIQUIDATIVE	78,297	75,099
Taux de rendement	6,94%	-2,79%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014
(Exprimés en dinars Tunisiens)**

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leurs valeurs théoriques puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leurs sorties sont enregistrées au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 1 / NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Actions	31-12-2014	31-12-2013
Actions et droits rattachés	877 688	896 945
Différence d'estimation sur actions	-142 883	-175 504
Actions sicav	63 356	50 238
Différence d'estimation sur actions sicav	390	521
Total	798 551	772 200

Obligations et valeurs assimilées

Obligations	31-12-2014	31-12-2013
Obligations	286 650	323 320
Intérêts courus	11 816	7 442
Intérêts intercalaires courus	-	116
Total	298 466	330 878

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

Placements monétaires	31-12-2014	31-12-2013
BTCT	62 000	98 000
BTCT, intérêts précomptés	-2 097	-3 799
Intérêts courus	516	1 223
Compte à terme	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	5 572	5 571
Total	265 991	300 995

Disponibilités

Disponibilités	31-12-2014	31-12-2013
Avoirs en banque	82 833	33 751
Total	82 833	33 751

PASSIF

PA 1- Opérateurs Créditeurs

Opérateurs créditeurs	31-12-2014	31-12-2013
Gestionnaire	3 291	2 374
Commission réseau	14 529	13 139
Commission dépositaire	736	536
Total	18 556	16 049

CAPITAL

CP 1- Capital

Situation nette	31-12-2014	31-12-2013
Capital social	1 463 443	1 458 960
Souscriptions	5 481	4 483
Rachats	-56 857	-
Frais de négociation	-1 442	-632
Variation d'estimation / actions	-142 883	-175 504
Variation d'estimation / OPCVM	390	521
Plus value/ actions	72 470	69 404
Moins value/ actions	-55 941	-43 129
Plus-value/ OPCVM	1 214	797
+/- val/report OPCVM	-521	-
+/- val/report actions	175 504	68 818
Sous-total 1	1 460 858	1 383 718
Sommes non distribuables de l'exercice clos	-79 869	-
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	105	-144
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-114	-
Sous-total 2	-79 878	-144
Capital	1 380 980	1 383 574

CP2- Sommes Distribuables

Sommes distribuables des exercices antérieurs

Sommes distribuables des exercices antérieurs	31-12-2014	31-12-2013
Report à nouveau sur arrondis de coupons	15	-
Total	15	-

Sommes distribuables de l'exercice

Sommes distribuables de l'exercice	31-12-2014	31-12-2013
Sommes distribuables de l'exercice	46 290	38 201
Total	46 290	38 201
Total Actif net	1 427 285	1 421 775
Capital	1 380 980	1 383 574
sommes distribuables	46 305	38 201

NOTE 2 / NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille – titres

Dividendes

Dividendes	31-12-2014	31-12-2013
Revenus actions, valeurs assimilées et droits rattachées	32 675	29 932
Total	32 675	29 932

Revenus d'obligations et valeurs assimilées

Revenus d'obligations et valeurs assimilées	31-1-2014	31-12-2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	11 816	7 442
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-7 442	-4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	11 408	7 895
Revenus intercalaires des obligations et valeurs assimilées (potentiel)	-	117
Total	15 782	10 677

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	31-12-2014	31-12-2013
Revenus bons de trésor (Potentiel)	516	1 222
Revenus bons de trésor (Report)	-1 223	-3 149
Revenus bons de trésor (Réalisé)	3 147	5 977
Revenus compte à terme (Potentiel)	5 572	5 572
Revenus compte à terme Début	-5 572	-
Revenus compte à terme échus	9 120	-
Intérêt sur comptes de dépôts	718	2 657
Total	12 278	12 279

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	31-12-2014	31-12-2013
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	24	13
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachat)	-469	-
Total	-445	13

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges de gestion des placements	31-12-2014	31-12-2013
Rémunération du Gestionnaire	11 123	11 683
Rémunération de réseau	1 391	1 461
Rémunération du dépositaire	1 391	1 461
Total	13 905	14 605

CH 2 Autres Charges

Autres Charges	31-12-2014	31-12-2013
Autres charges	95	95
Total	95	95

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **1 097 017 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	COUR 31.12.2014	Valeurs au 31-12-2014	% de l'actif
Actions et droits rattachés		877 687,652		734 804,378	50,82%
Adwya	1 000	8 290,000	8,173	8 173,000	0,57%
ASSAD	2 000	16 397,560	8,013	16 026,000	1,11%
ATB	19 000	87 168,851	4,363	82 897,000	5,73%
ATL	9 779	24 789,712	2,679	26 197,941	1,81%
ARTES	8 173	62 513,360	8,001	65 392,173	4,52%
CIL	1 500	19 014,700	13,253	19 879,500	1,37%
BTE ADP	1 650	48 945,000	24,890	41 068,500	2,84%
City Cars	2 000	23 600,000	11,473	22 946,000	1,59%
SIMPAR	550	26 355,000	56,149	30 881,950	2,14%
SOMOCER	16 000	44 740,000	2,518	40 288,000	2,79%
SOTIPAPIER	6 000	30 120,000	4,936	29 616,000	2,05%
SOTUVER	7 596	44 387,800	5,260	39 954,960	2,76%
SIPHAT	3 450	79 948,000	8,600	29 670,000	2,05%
ENNAKL	2 274	25 643,846	10,147	23 074,278	1,60%
Sotrapil	2 592	65 027,819	8,854	22 949,568	1,59%
CARTHAGE CEMENT	51 884	143 744,883	2,427	125 922,468	8,71%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	21,934	34 217,040	2,37%
TUNIS RE	3 055	30 126,121	10,000	30 550,000	2,11%
ELBENE (Tunisie Lait)	11 000	49 870,000	4,100	45 100,000	3,12%
OPCVM		63 356,470		63 746,892	4,41%
L'EPARGNANT	621	63 356,470	102,652	63 746,892	4,41%
Obligations		286 650,000		298 466,240	20,64%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	100,000	103 770,740	7,18%
BNA 2009 sub	1 000	66 650,000	66,650	68 764,102	4,76%
HL F 2010/1	1 000	20 000,000	20,000	20 451,069	1,41%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	100,000	105 480,329	7,30%
TOTAL		1 227 694,122		1 097 017,510	75,87%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
	1 270 502	7 559	<174 983>		1 103 078
Solde au 31 décembre 2013					
Acquisitions de l'exercice					
Actions	531 135			531 135	
Titres OPCVM	149 387			149 387	
Obligations	000			000	
Cessions de l'exercice					
Actions	<550 392>			<550 392>	16 529
Titres OPCVM	<136 268>			<136 268>	1 214
Remboursements de l'exercice					
Annuités des obligations	<36 670>			<36 670>	
Variation des plus ou moins values portefeuilles sur titres			32 490	32 490	
Variation des intérêts courus sur obligations		4 257		4 257	
Solde au 31 décembre 2014	1 227 694	11 816	<142 493>	1 097 017	17 743

NOTE 4 / PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **265 991 DT** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-12-2014	% de l'actif net
Bon de trésor à court terme				
BTCT 05/08/2014	98	59 903	60 419	4%
Placements				
Compte à terme		200 000	205 572	14%
Total		259 903	265 991	18%

NOTE 5 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	1 383 574
Nombre de titres	18 932
Nombre d'actionnaires	49

Souscriptions réalisées

Montant	5 481
Nombre de titres émis	75
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	< 56 857>
Nombre de titres rachetés	778
Nombre d'actionnaires sortants	4

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 490
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 743
Frais de négociation	<1 443>
Régularisation des sommes non distribuables	< 8 >

Capital au 31-12-2014

Montant	1 380 980
Nombre de titres	18 229
Nombre d'actionnaires	45

NOTE 6 / AUTRES INFORMATIONS

6-1 Données par action et ratios pertinents

	2014	2013	2012	2011	2010
Données par action					
Revenus des placements	3,332	2,793	2,350	2,234	2,418
Charges de gestion des placements	< 0,763 >	<0,771>	<0,840>	<0,761>	<0,843>
Revenus nets des placements	2,569	2,022	1,510	1,473	1,574
Autres charges	0,005	0,005	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	2,564	2,017	1,510	1,473	1,574
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,024 >	0,001	<0,035>	<0,008>	<0,188>
Sommes distribuables de l'exercice	2,540	2,018	1,475	1,465	1,386
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,782	<5,607>	<6,288>	0,053	2,151
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,973	1,430	5,416	0,401	3,370
Frais de négociation de titres	< 0,079 >	<0,033>	<0,057>	<0,004>	<0,033>
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,676	<4,211>	<0,929>	0,451	5,488
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	5,240	<2,194>	0,581	1,924	7,062
Résultat non distribuable de l'exercice	2,676	<4,211>	<0,929>	0,453	5,488
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,001 >	<0,008>	<0,249>	<0,009>	<0,102>
Sommes non distribuables de l'exercice	2,675	<4,219>	<1,178>	0,444	5,386
Distribution de dividendes	2,017	1,476	1,467	1,386	1,977
Valeur liquidative	78,297	75,099	78,776	79,945	79,423
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,002 %	1,058 %	0,95 %	1,112 %
Autres charges / actif net moyen	0,006%	0,006 %	-	-	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,249%	2,623 %	1,858 %	1,838 %	1,828 %

6-2 Rémunération du gestionnaire

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net calculé quotidiennement.

6-3 Rémunération du dépositaire

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la société « STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net calculé quotidiennement.

6-4 Rémunération du réseau

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la société « STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net calculé quotidiennement.

NOTE 7 / CONTROLE DES RATIOS D'EMPLOI DE L'ACTIF

Référence : L'article 29 du code des organismes de placements collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Ratios d'emploi de l'actif		Réalisé	Observations
Ratio d'emploi en Valeurs mobilières y compris BTCT, certificats de dépôt à moins d'un an et billets de trésorerie à moins d'un an.	= 80%	80,05%	Non Conforme
Ratio d'emploi en actions, obligations, BTA et OPCVM	Min = 50% Max = 80%		
	Portefeuille / Actif > 50%	75,87%	Conforme
Ratio de liquidité et de quasi liquidité	= 20%	19,95%	Non Conforme
Ratio de liquidité immédiate - Dépôts à terme - Dépôts à vue - Disponibilité	Max= 20%	19,95%	Conforme
Ratio OPCVM	Max = 5% AN	4,47 %	Conforme
Ratio par émetteur	Max= 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1 000 000 DT Capital actuel = 1 380 980 DT		Conforme

* La société « **SICAV l'INVESTISSEUR** » emploi 80,05% de son actif en Valeurs mobilières y compris BTCT et cela constitue un dépassement du seuil de 80% de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et fixé par l'article 2 du décret N°2001-2278 Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001.

* La société « **SICAV l'INVESTISSEUR** » emploi 19,95% de son actif en liquidité et quasi liquidités et cela constitue une insuffisance du seuil de 20% de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et fixé par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 445 841 DT**, un actif net de **1 427 285 DT** et un résultat bénéficiaire de **95 526 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
Salah DHIBI

RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU COURS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons ci-joint notre rapport sur les conventions réglementées.

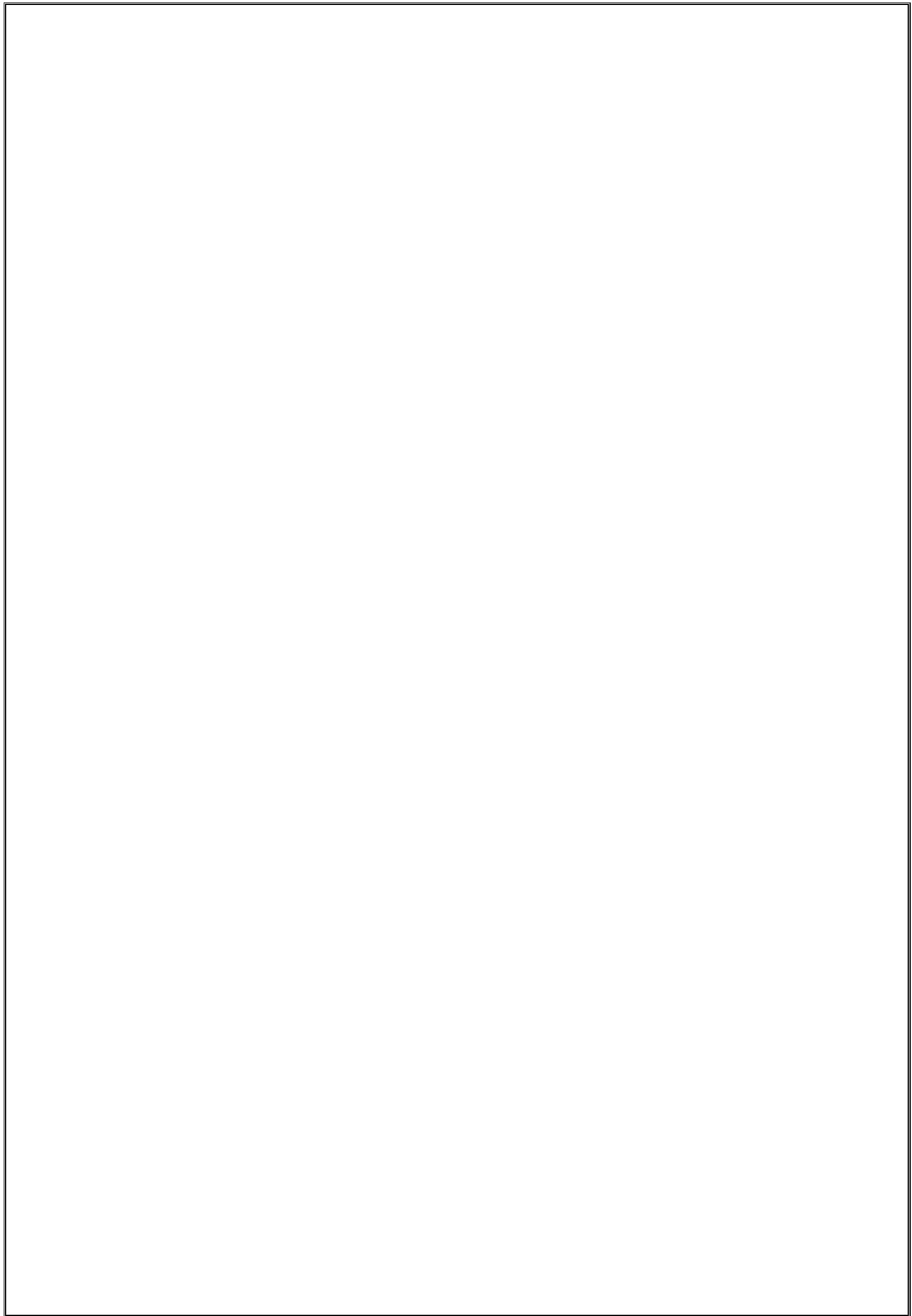
Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention visée par les textes sus indiqués.

Par ailleurs nos investigations n'ont révélé l'existence d'aucune convention rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
Salah DHIBI



Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **07 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Karim DEROUCHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	299 096 064	322 273 525
Obligations et valeurs assimilées		299 096 064	321 833 151
Titres OPC		-	440 374
Placements monétaires et disponibilités		114 329 446	103 841 068
Placements monétaires	5	113 855 025	103 338 239
Disponibilités		474 421	502 829
Créances d'exploitation	6	208 990	234 883
TOTAL ACTIF		413 634 500	426 349 476
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	459 181	457 925
TOTAL PASSIF		459 181	457 925
ACTIF NET			
Capital	11	396 174 680	408 887 316
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 672	3 770
Sommes distribuables de l'exercice		16 997 967	17 000 465
ACTIF NET		413 175 319	425 891 551
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		413 634 500	426 349 476

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	14 595 537	16 213 409
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 588 841	16 161 056
Revenus des titres OPC		6 696	52 353
Revenus des placements monétaires	9	5 881 525	4 298 183
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 477 062	20 511 592
Charges de gestion des placements	10	(2 500 080)	(2 571 268)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 976 982	17 940 324
Autres produits		4 310	-
Autres charges		(9)	(12)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 981 283	17 940 312
Régularisation du résultat d'exploitation		(983 316)	(939 847)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 997 967	17 000 465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		983 316	939 847
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		632 083	(429 866)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(724 642)	204 867
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 888 724	17 715 313

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 888 724	17 715 313
Résultat d'exploitation	17 981 283	17 940 312
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	632 083	(429 866)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(724 642)	204 867
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(17 254 445)	(16 671 966)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(13 350 511)	(21 948 002)
 Souscriptions		
- Capital	206 927 410	253 566 114
- Régularisation des sommes non distribuables	(69 259)	(104 501)
- Régularisation des sommes distribuables	7 396 675	8 628 191
 Rachats		
- Capital	(219 554 344)	(274 395 658)
- Régularisation des sommes non distribuables	76 116	126 214
- Régularisation des sommes distribuables	(8 127 109)	(9 768 362)
 VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 716 232)	(20 904 655)
 ACTIF NET		
En début de l'exercice	425 891 551	446 796 206
En fin de l'exercice	413 175 319	425 891 551
 NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	4 152 780	4 364 226
En fin de l'exercice	4 024 537	4 152 780
 VALEUR LIQUIDATIVE	102,664	102,556
 TAUX DE RENDEMENT	4,10%	3,95%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNAT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 299.096.064 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		293 995 939	299 096 064	72,39%
Obligation de sociétés		99 584 050	101 900 601	24,66%
AB SUB 2010	30 000	2 199 600	2 232 908	0,54%
AB SUB 2010	20 000	1 466 400	1 488 605	0,36%
AB SUB 2011-1	20 000	1 400 000	1 417 970	0,34%
AMEN BANK 2006	10 000	300 000	312 843	0,08%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 333 000	1 347 650	0,33%
AMENBANK A 2008	15 000	899 970	928 690	0,22%
AMENBANK B 2008	25 000	1 750 000	1 810 142	0,44%
AMENBANK2009 B	30 000	1 999 500	2 022 332	0,49%
AIL 2011-1	10 000	400 000	412 452	0,10%
AIL 2012-1	5 000	300 000	309 074	0,07%
AIL 2013-1 F	10 000	800 000	826 266	0,20%
AIL 2013-1 F	2 900	232 000	239 617	0,06%
AIL 2013-1 V	10 000	800 000	826 503	0,20%
AIL 2014-1	20 000	2 000 000	2 048 960	0,50%
ATB 2007/1 D	50 000	3 600 000	3 718 266	0,90%
ATB SUB 2009 A2	40 000	2 500 000	2 568 585	0,62%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,25%
ATL 2010-1	20 000	400 000	407 023	0,10%
ATL 2010-1	5 000	100 000	101 756	0,02%
ATL 2010-2	20 000	1 200 000	1 200 153	0,29%
ATL 2012-1	10 000	600 000	617 308	0,15%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 075 415	0,50%
ATL 2008 SUB	5 000	400 000	408 039	0,10%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 014 518	0,49%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 007 259	0,24%
ATL 2014-1	15 000	1 500 000	1 569 360	0,38%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 036 408	0,25%
ATL 2014-2	5 000	500 000	518 204	0,13%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 000 000	0,24%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 000 000	0,24%
BH 2009 A	20 000	1 538 000	1 538 000	0,37%
BH 2013-1 V	10 000	857 000	880 104	0,21%
BH 2013-1	10 000	857 000	880 757	0,21%
BNA 2009 SUB	28 000	1 866 200	1 925 395	0,47%
BTE 2009	49 000	2 450 000	2 480 165	0,60%
BTE 2010 A	20 000	1 200 000	1 215 225	0,29%
BTE 2011 B	10 000	900 000	940 068	0,23%

BTK 2009 C	10 000	733 200	760 982	0,18%
BTK 2012-1 B	20 000	1 428 600	1 437 674	0,35%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 007 838	0,73%
CHO 2009	6 000	375 000	377 007	0,09%
CHOCOMPANY 2009	3 000	187 500	187 500	0,05%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 616	0,26%
CIL 2009/3	10 000	200 000	207 733	0,05%
CIL 2010/1	10 000	200 000	203 755	0,05%
CIL 2010/2 F	10 000	200 000	201 367	0,05%
CIL 2011/1	10 000	400 000	415 558	0,10%
CIL 2011/1	5 000	200 000	207 779	0,05%
CIL 2011/1	5 000	200 000	207 779	0,05%
CIL 2012/1	5 000	300 000	310 889	0,08%
CIL 2012/2	20 000	1 600 000	1 671 119	0,40%
CIL V 2010/2	10 000	200 000	201 414	0,05%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 007 945	0,49%
CIL 2014-1	3 000	300 000	308 001	0,07%
CIL 2014-2	15 000	1 500 000	1 500 000	0,36%
ELW 2010	14 000	560 000	584 348	0,14%
ELW 2013	20 000	1 600 000	1 660 178	0,40%
HL F 2010/1	5 500	110 000	112 481	0,03%
HL F 2010/2	5 000	100 000	100 418	0,02%
HL V 2010/1	7 500	150 000	153 585	0,04%
HL V 2010/2	10 000	200 000	200 857	0,05%
HL F 2013/1	10 000	800 000	827 585	0,20%
HL V 2013/1	10 000	800 000	826 837	0,20%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 049 295	0,25%
STB 2008/2	50 000	3 437 500	3 592 253	0,87%
STB 2008/2	20 000	1 399 200	1 454 415	0,35%
STB 2011 A	9 000	642 780	671 827	0,16%
STB 2011 A	5 000	357 100	373 237	0,09%
TL 2011-2	10 000	400 000	403 286	0,10%
TL 2011-3	5 000	300 000	312 924	0,08%
TL F 2010-2	10 000	200 000	201 037	0,05%
TL F 2011-1	7 500	300 000	307 713	0,07%
TL SUB 2010	20 000	800 000	831 726	0,20%
TL V 2010-2	10 000	200 000	201 073	0,05%
TL V 2011-1	7 500	300 000	307 663	0,07%
TL SUB 2013	5 000	400 000	414 913	0,10%
TL SUB 2013	2 000	160 000	165 965	0,04%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 014 142	0,25%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 014 142	0,25%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 054 803	0,26%
TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 079 581	0,50%
TL 2014-2B	20 000	2 000 000	2 005 471	0,49%
SIHM 2008 A	3 000	60 000	60 926	0,01%

SIHM 2008 C	5 000	100 000	101 543	0,02%
SIHM 2008 D	2 000	40 000	40 617	0,01%
UIB 2009-1 A	40 000	2 000 000	2 038 433	0,49%
UIB 2009-1 B	40 000	2 666 000	2 719 671	0,66%
UIB 2009-1 C	20 000	1 500 000	1 532 119	0,37%
UIB 2011-1 A	20 000	1 400 000	1 422 653	0,34%
UIB 2011-1 B	20 000	1 700 000	1 729 812	0,42%
UIB 2011-2	10 000	714 200	745 140	0,18%
MEUBLETEX C 2010	1 000	60 000	61 768	0,01%
PANOBOIS 2007	2 000	40 000	41 510	0,01%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	2 063 790	0,50%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	714 300	715 603	0,17%
ATTIJA LEAS 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 012 138	0,49%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 067 338	0,50%
ATTIJARI LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 001 699	0,48%
Obligations de L'Etat	5 000 000	5 135 003	1,24%	
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	50 000	5 000 000	5 135 003	1,24%
Bons du trésor assimilables	189 411 889	192 060 460	46,48%	
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	41 961 187	10,16%
BTA 05/2022	26 080	27 344 597	27 739 107	6,71%
BTA 07/2017	11 500	11 378 500	11 763 058	2,85%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	37 795 440	9,15%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 565 937	4,01%
BTA 08/2022	20 200	19 546 719	19 988 233	4,84%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 185 759	4,64%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 035 909	0,98%
BTA 12/2016	13 000	12 995 259	13 025 830	3,15%
TOTAL	293 995 939	299 096 064	72,39%	
Pourcentage par rapport à l'actif				72,31%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	316 703 463	9 216 446	(3 646 384)	322 273 525	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	20 800 000			20 800 000	
Emprunt national	5 000 000			5 000 000	
Bons du trésor assimilables	2 590 404			2 590 404	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(15 033 975)			(15 033 975)	(2 200)
Bons du trésor assimilables	(35 627 668)			(35 627 668)	(729 180)
Titres OPCVM	(436 285)			(436 285)	6 738
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM		(4 089)		(4 089)	
Bon du trésor assimilables		636 172		636 172	
* Variations des intérêts courus					
		(1 102 020)		(1 102 020)	
Soldes au 31 décembre 2014	293 995 939	8 114 426	(3 014 301)	299 096 064	(724 642)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 113.855.025 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût	Valeur	%
			d'acquisition	au 31/12/2014	actif net
Billets de trésorerie avalisés			1 966 707	1 997 410	0,48%
BT ECONOMIC AUTO	du 09/10/2014 à 8,5%	pour 90 jours	1 966 707	1 997 410	0,48%
Bon du trésor à court terme			2 324 461	2 333 621	0,56%
BTCT au 22/12/2015 acquis le 31/12/2014			1 053 135	1 053 136	0,25%
BTCT au 29/09/2015 acquis le 10/10/2014			216 423	218 198	0,05%
BTCT au 29/09/2015 acquis le 22/10/2014			1 054 903	1 062 287	0,26%
Comptes à terme STB			78 200 000	80 033 691	19,37%
Placement au 14/08/2016 (au taux de 6,98%)			4 000 000	4 089 957	0,99%
Placement au 24/03/2015 (au taux de 5,2%)			1 500 000	1 550 433	0,38%
Placement au 21/10/2015 (au taux de 6,72%)			10 000 000	10 119 303	2,45%
Placement au 20/08/2016 (au taux de 6,98%)			4 000 000	4 086 284	0,99%
Placement au 28/06/2016 (au taux de 6,70%)			4 000 000	4 113 955	1,00%
Placement au 28/08/2016 (au taux de 6,98%)			2 000 000	2 040 694	0,49%
Placement au 01/08/2016 (au taux de 6,78%)			4 000 000	4 095 106	0,99%
Placement au 29/09/2015 (au taux de 7%)			6 000 000	6 093 896	1,47%
Placement au 19/01/2016 (au taux de 6,74%)			5 500 000	5 788 435	1,40%
Placement au 29/02/2016 (au taux de 6,71%)			10 000 000	10 461 795	2,53%
Placement au 07/10/2016 (au taux de 6,94%)			7 000 000	7 099 023	1,72%
Placement au 08/07/2016 (au taux de 6,70%)			2 700 000	2 772 955	0,67%
Placement au 08/10/2016 (au taux de 6,94%)			3 500 000	3 548 979	0,86%
Placement au 08/08/2016 (au taux de 6,78%)			2 000 000	2 045 472	0,50%
Placement au 08/01/2017 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,49%
Placement au 09/11/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,49%
Placement au 19/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,49%
Placement au 29/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,49%
Placement au 30/10/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,49%
Placement au 29/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,49%
Certificats de dépôt			29 327 060	29 490 303	7,14%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 05/01/2015 (au taux de 7,25%)			1 971 516	1 998 417	0,48%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 17/02/2015 (au taux de 7,25%)			1 971 516	1 984 809	0,48%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 28/04/2015 (au taux de 7,25%)			970 517	981 690	0,24%
Certificat de dépôt STB au 31/12/2014 (au taux de 4,93%)			1 977 812	1 999 781	0,48%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2015 (au taux de 4,93%)			1 977 812	1 999 562	0,48%
Certificat de dépôt STB au 12/01/2015 (au taux de 4,93%)			1 995 630	1 997 159	0,48%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 24/03/2015 (au taux de 7,25%)			985 758	986 866	0,24%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2015 (au taux de 4,93%)			7 491 795	7 491 795	1,81%
Certificat de dépôt STB au 19/01/2015 (au taux de 4,93%)			6 984 704	6 984 704	1,69%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 03/09/2016 (au taux de 7,8%)			3 000 000	3 065 520	0,74%
TOTAL			111 818 228	113 855 025	27,56%
Pourcentage par rapport à l'actif					27,53%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 208.990 contre D : 234.883, au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Sommes à l'encaissement	138 935	197 056
Retenues à la source sur BTA et obligations	1 804	-
Intérêts intercalaires courus sur obligations	7 088	-
TCL	61 163	37 827
Total	208 990	234 883

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 459.181, contre D : 457.925, au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gestionnaire	157 816	160 339
Dépositaire	94 145	109 071
Commission de distribution	207 220	188 515
Total	459 181	457 925

Note 8 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 14.595.537 contre D : 16.213.409 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>5 014 210</u>	<u>4 302 617</u>
- Intérêts	5 014 210	4 302 617
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>9 574 631</u>	<u>11 858 439</u>
- Intérêts des BTA	9 574 631	11 858 439
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>6 696</u>	<u>52 353</u>
- Revenus des OPCVM	6 696	52 353
TOTAL	14 595 537	16 213 409

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 5.881.525 contre D : 4.298.183 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Intérêts des billets de trésorerie	184 247	286 387
Intérêts des comptes à terme	3 436 907	1 967 079
Intérêts des BTCT	376 234	484 619
Intérêts des certificats de dépôts	1 884 137	1 560 098
TOTAL	5 881 525	4 298 183

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2014 à D : 2.500.080, contre D : 2.571.268, à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Rémunération du gestionnaire	1 847 886	1 900 502
Rémunération du dépositaire	326 097	335 383
Commission de distribution	326 097	335 383
TOTAL	2 500 080	2 571 268

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exécice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	408 887 316
Nombre de titres	4 152 780
Nombre d'actionnaires	4 538

Souscriptions réalisées

Montant	206 927 410
Nombre de titres émis	2 101 618
Nombre d'actionnaires nouveaux	632

Rachats effectués

Montant	(219 554 344)
Nombre de titres rachetés	(2 229 861)
Nombre d'actionnaires sortants	(688)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	632 083
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(724 642)
Régularisation des sommes non distribuables	6 857

Capital au 31-12-2014

Montant	396 174 680
Nombre de titres	4 024 537
Nombre d'actionnaires	4 482

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	5,088	4,939	4,748	4,584	4,632
Charges de gestion des placements	(0,621)	(0,619)	(0,627)	(0,596)	(0,600)
Revenus net des placements	4,467	4,320	4,121	3,987	4,032
Autres produits	0,001	-	0,006	0,002	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,468	4,320	4,127	3,990	4,032
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,244)	(0,226)	(0,261)	(0,059)	(0,069)
Sommes distribuables de l'exercice	4,224	4,094	3,867	3,931	3,963
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,157	(0,104)	(0,035)	(0,165)	(0,127)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,180)	0,049	(0,091)	0,003	0,040
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,023)	(0,054)	(0,126)	(0,168)	(0,087)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,445	4,266	4,001	3,821	3,945
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,023)	(0,054)	(0,126)	(0,168)	(0,087)
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,005	0,009	0,003	(0,008)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,021)	(0,049)	(0,117)	(0,166)	(0,095)
Distribution de dividendes	4,094	3,866	3,931	3,963	4,162
Valeur liquidative	102,664	102,556	102,377	102,559	102,756
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,61%	0,60%	0,61%	0,58%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,12%	4,00%	3,77%	3,83%	3,85%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 413.634.500, un actif net de D : 413.175.319 et un bénéfice de D : 17.888.724, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 06 avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Rapprochement de l'actif net tels qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître la différence suivante sans impact sur la valeur liquidative :

- Une différence globale de 0,166 tnd dans la répartition des décotes et des surcotes calculées sur les lignes BTA OCT 2018 5.5% (500 bons) et BTA OCT 2018 5.5% (500 bons).

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SALAMETT + est employé, à la date du 31-12-2014 :

- A hauteur de 31,07 % en titres émis par l'ATB. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 27 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
Anis HARZALLAH

Bilan arrêté au 31/12/2014
(Exprimé en dinar Tunisien)

31/12/2014 31/12/2013

ACTIF

AC1- Portefeuille titres		4 714 561	4 934 944
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		-	-
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	4 714 561	4 934 944
AC2- Placements monétaires et disponibilités		3 403 170	2 111 771
a- Placements monétaires	4.2	1 990 045	2 004 762
b- Disponibilités		1 413 125	107 009
AC3- Créances d'exploitation		-	-
AC4- Autres Créances		-	-
		TOTAL ACTIF	8 117 731 7 046 715

PASSIF

PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	12 065	12 309
PA2- Autres créditeurs divers	4.5	1 016	1 265
		TOTAL PASSIF	13 081 13 574

ACTIF NET

CP1- Capital	4.6	7 818 799	6 788 847
CP2- Sommes Distribuables		285 851	244 294
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		187	598
b - Sommes distribuables de l'exercice		285 664	243 696

		ACTIF NET	8 104 650 7 033 141
		TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	8 117 731 7 046 715

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31-12-14
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2014	Exercice Clos le 31/12/2013
PR1-	Revenus des portefeuille titres	4.3	221 349
	a. Dividendes	-	-
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	221 349	255 393
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	88 748
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	310 097	397 695
CH1-	Charges de gestion des placements	4.7	(50 281)
	REVENU NET DES PLACEMENTS	259 816	334 421
CH2-	Autres charges	4.8	(7 141)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	252 675	325 078
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	32 989	(81 382)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	285 664	243 696
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(32 989)	81 382
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 410	5 205
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
	Frais de négociation de titres	-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	257 085	330 283

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31-12-14
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		257 085	330 283
a- Résultat d'exploitation		252 675	325 078
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 410	5 205
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-
d- Frais de négociation de titres		-	-
AN2- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>		(244 128)	(278 290)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		1 058 552	(3 364 498)
a / Souscriptions		3 041 281	999 027
Capital		2 912 670	953 720
Régularisation des sommes non distribuables		45 085	11 900
Régularisation des sommes distribuables		83 525	33 407
b / Rachats		(1 982 728)	(4 363 526)
Capital		(1 902 840)	(4 156 760)
Régularisation des sommes non distribuables		(29 372)	(59 385)
Régularisation des sommes distribuables		(50 516)	(147 381)
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 071 509	(3 312 505)
AN4- <u>ACTIF NET</u>			
Au début de l'exercice		7 033 141	10 345 646
En fin de l'exercice		8 104 650	7 033 141
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>			
Au début de l'exercice		668 854	989 158
En fin de l'exercice		769 837	668 854
VALEUR LIQUIDATIVE		10,528	10,515
TAUX DE RENDEMENT		3,59%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2014

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 24/05/2006 n° 22-2006

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2014 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-14	% actif net
Titres d'Etat	1 000	981 245	991 251	12,23%
BTA_5.50_10/2018	500	490 286	495 289	6,11%
BTA_5.50_10/2018	500	490 959	495 962	6,12%
Obligations	39 000	3 646 200	3 723 310	45,94%
SIHM 2008	4 000	80 000	81 246	1,00%
PANOBOIS 2007	2 000	40 000	41 516	0,51%
ATB 2007/1	7 100	511200	528 068	6,52%
CHO 2009	3 000	187 500	188 527	2,33%
CHO COMPANY 2009	3 000	187 500	187 524	2,31%
BTE 2010	10 000	600 000	607 684	7,50%
MEUBLATEX IND 2010	4 500	270 000	277 989	3,43%
BTE 2009	2 500	125 000	126 553	1,56%
UIB 2009/1 C	5 000	375 000	383 078	4,73%
STB 2011 sub	5 000	400 000	418 165	5,16%
UIB 2011	6 000	420 000	426 848	5,27%
BTK-2014-1	2 500	250 000	250 685	3,09%
EMPRUNT NAT CAT C	2 000	200 000	205 428	2,53%
TOTAL	-	4 627 445	4 714 561	58,17%

Mouvement du portefeuille titres :

	coût d'acquisition (A)	(+/-) value latentes (B)	Prix de revient (C)=(A)+(B)	intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E)=(C)+(D)
Solde au 31-12-2013	4 830 339	11 097	4 841 436	93 508	4 934 944
Acquisition de l'exercice					
Obligations de sociétés	250 000		250 000		250 000
Titres d'état					
OPCVM					
Emprunt National	200 000		200 000		200 000
Remboursements & Cessions de l'exercice					
Remboursement Obligations de société	(573 400)		(573 400)		(573 400)
Remboursement titres d'état	(95 000)	4 410	(90 590)		(90 590)
Cession OPCVM	0				0
Variation des intérêts courus				(6 393)	(6 393)
Solde au 31-12-2014	4 611 939	15 507	4 627 446	87 115	4 714 561

4.2 Placements monétaires :

Les placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-14	% Actif Net
Placement à terme (30 jours)	0	
Intérêts courus sur placement à terme	0	
Sous total placement à terme	0	0,00%
Certificat de dépôt ATB (40 jours) 5.78%	2 000 000	
Intérêts précomptés	(10 210)	
Intérêts courus sur certificat de dépôt	255	
Sous total Certificat de dépôt	1 990 045	24,55%
Total	1 990 045	24,55%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-14	Exercice Clos le 31-12-13
Revenus des BTA	46 902	67 176
Revenus des obligations	174 448	188 217
Total	221 349	255 393

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice clos le 31-12-14	Exercice Clos le 31-12-13
Revenu des Certificats de dépôts	23 566	46 346
Revenus des Placements à terme	64 923	64 808
Revenus du compte courant	258	31 148
Total	88 748	142 302

4.5 PASSIF :

PASSIF	31-12-14	31-12-13
Frais du gestionnaire	3 805	4 049
Frais du dépositaire	8 260	8 260
Total opérateurs créditeurs	12 065	12 309
Redevance CMF	645	686
Retenue à la source	371	578
Total autres créditeurs divers	1 016	1 265
TOTAL PASSIF	13 081	13 574

4.6– Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	6 688 540
Nombre de parts :	668 854
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant:	2 912 670
Nombre de parts émis :	291 267
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant :	1 902 840
Nombre de parts rachetés :	190 284
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Capital au 31-12-2014

Montant:	7 698 370
Sommes non distribuables	120 429
Nombre de parts :	769 837
Nombre de porteurs de parts	3

4.6.1 Note sur les sommes non distribuables :

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	4 410	5 205
Frais de négociation de titres	-	-
Résultats Non Distribuables de l'exercice	4 410	5 205
Résultat non distribuable des Exercices Antérieurs	100 306	142 586
Régularisation des sommes non distribuables aux souscriptions	45 085	11 900
Régularisation des sommes non distribuables aux rachats	(29 372)	(59 385)
Total des sommes non distribuables	120 429	100 306

4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	42 021	55 014
Rémunération du dépositaire	8 260	8 260
Total	50 281	63 274

4.8- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 7 141 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	7 122	9 324
Charges diverses	19	19
Total	7 141	9 343

4.9- Données par part et ratios de gestion des placements:

4.9.1 Données par part :

Désignation	31-12-14	31-12-13	31-12-12	31-12-11
Revenus des placements	0,403	0,595	0,368	0,467
Charges de gestion des placements	(0,065)	(0,095)	(0,066)	(0,071)
Revenu net des placements	0,337	0,500	0,302	0,396
Autres charges d'exploitation	(0,009)	(0,014)	(0,010)	(0,011)
Résultat d'exploitation	0,328	0,486	0,292	0,385
Régularisation du résultat d'exploitation	0,043	(0,122)	0,022	(0,012)
Sommes distribuables de l'exercice	0,371	0,364	0,314	0,373
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,043)	0,122	(0,022)	0,012
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,006	0,008	0,006	(0,026)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,017	0,002
Résultat net de l'exercice	0,334	0,494	0,315	0,361
Résultat non distribuable de l'exercice	0,006	0,008	0,023	(0,024)
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	(0,002)	0,003	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,007	0,006	0,026	(0,023)
Distribution de dividendes	0,365	0,314	0,397	0,370
Valeur Liquidative	10,528	10,515	10,459	10,515

4.9.2 Ratios de gestion des placements	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,70%	0,68%	0,68%	0,66%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable/Actif net moyen	4,01%	2,61%	3,20%	3,44%

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1 Transaction avec les parties liées

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,5% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2014 s'élève à 42 021 DT.
- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars pour l'année 2014.

Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2014 s'élève à 8 260 DT.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.